

GROUPE CANACCORD GENUITY INC. NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

Le 10 juin 2014

Table des matières

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	
Nom, adresse et constitution en société	4
Relations intersociétés	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	
Introduction	
Historique des trois derniers exercices	/
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	12
Vue d'ensemble	
Canaccord Genuity	
Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	
Non sectoriel et autres	
Régimes de paiement fondé sur des actions	
Gestion des risques	
Facteurs de risque	
1	
DIVIDENDES	43
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	//3
TOLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES	
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	44
Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions de la Société	
MARCHÉ DES TITRES	46
Cours et volume de négociation	
,	
TITRES BLOQUÉS	48
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	40
POURSUITES	50
INTERPRETARIO DE LA DIRECTION ET AUTRE DANG DES TRANSACTIONS	
INTÉRÊT DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES	51
IMITORIANTES	31
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	51
CONTRATS IMPORTANTS	51
TANDED TO	5.1
EXPERTS	31
HONORAIRES POUR LES SERVICES DES AUDITEURS EXTERNES	52
COMITÉS	52
Comité d'audit	52
Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération	53
DENIGERANIEMENTES CUIDDI ÉMENTE A IDES	~ 4
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	54
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT	55
HINDER OF CHINE DU COMME D'AUDII	

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des « énoncés prospectifs » (au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières). Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes, les croyances, les plans, les estimations et les intentions de la direction, ainsi que des énoncés similaires concernant des événements futurs, des résultats, des circonstances, la performance ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, y compris la situation commerciale et économique, et la croissance, les résultats d'exploitation, la performance et les perspectives et possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que « peut », « sera », « devrait », « prévoir », « projeter », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire », « éventuel », « continuer », « cibler », « avoir l'intention de », « entendre », « pouvoir » ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. De par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'il évalue ces énoncés, le lecteur devrait expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société ainsi que dans son rapport annuel et la présente notice annuelle déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, de même que les facteurs dont il est question aux rubriques « Gestion des risques » et « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle qui abordent le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque juridique et le risque lié à la réglementation. Les principaux facteurs ou hypothèses utilisés par la Société pour élaborer les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux dont il est question à la rubrique « Perspectives pour l'exercice 2015 » du rapport de gestion annuel et ceux abordés de temps à autre dans les états financiers consolidés annuels et les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société et dans son rapport annuel et la présente notice annuelle déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La liste qui précède n'est pas exhaustive de tous les facteurs de risque possibles qui peuvent influer sur les résultats réels. Le lecteur doit tenir compte du fait que la liste des principaux facteurs et hypothèses qui précède n'est pas exhaustive.

Bien que les renseignements prospectifs figurant dans le présent document soient fondés sur des hypothèses raisonnables selon la direction, rien ne garantit que les résultats réels y seront conformes. Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont faits en date du présent document et ne doivent pas être considérés comme représentant les vues de la Société à toute date subséquente à la date du présent document. Certains énoncés figurant dans ce document peuvent être considérés comme des « perspectives financières » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et ces perspectives financières peuvent ne pas être appropriées à des fins autres que celles du présent document. Sauf si la législation sur les valeurs mobilières applicable l'y oblige, la Société ne s'engage aucunement, et plus précisément renonce, à mettre à jour ou à modifier publiquement des énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Notes

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, « Société » renvoie à Groupe Canaccord Genuity Inc. et « Canaccord », à la Société et à ses filiales directes et indirectes. « Canaccord Genuity » renvoie aux activités de financement de sociétés et aux activités sur les marchés des capitaux, et « Gestion de patrimoine Canaccord Genuity », aux activités de gestion de patrimoine.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme « exercice » utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois prenant fin le 31 mars de cette année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2014 et sont exprimés en dollars canadiens.

Structure de l'entreprise

Nom, adresse et constitution en société

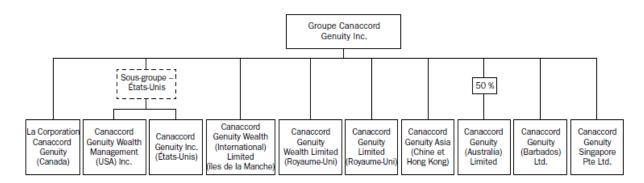
Groupe Canaccord Genuity Group Inc. a été constitué sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1^{er} avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd. La Société a changé sa dénomination sociale pour Financière Canaccord Inc. le 1^{er} décembre 2009 et pour Groupe Canaccord Genuity Inc. le 1^{er} octobre 2013.

Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Des renseignements sur les principales filiales de la Société se trouvent à la note 20 des états financiers consolidés annuels de la Société qui figurent à la page 104 du rapport annuel.

Relations intersociétés

Structure de Groupe Canaccord Genuity Inc.



L'organigramme ci-dessus présente les principales sociétés d'exploitation du groupe Canaccord et certaines autres sociétés dont il est fait mention dans la présente notice annuelle.

La Société détient, directement ou indirectement, toutes les actions en circulation des principales filiales suivantes, à l'exception de Canaccord Genuity (Australia) Limited (anciennement « Canaccord BGF ») et de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd., dans lesquelles elle détient une participation de $50\,\%$:

Dénomination de la filiale ¹	Pays de constitution en société	Participation en %	Activité principale
Canaccord Genuity Corp.	Canada	100 %	Marchés des capitaux – Canada
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	Marchés des capitaux – Europe
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	Gestion de patrimoine – îles de la Manche
Canaccord Genuity Financial Planning Limited (anciennement Canaccord Genuity 360 Limited)	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Investment Management Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Financial Advisors Limited	Royaume-Uni	100 %	Gestion de patrimoine – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	Marchés des capitaux – Royaume-Uni
Canaccord Genuity Inc.	États-Unis	100 %	Marchés des capitaux – États-Unis
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	Gestion de patrimoine – États-Unis
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd.	Australie	50 %	Marchés des capitaux – Australie
Canaccord Genuity (Australia) Limited	Australie	50 %	Marchés des capitaux – Australie
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	Marchés des capitaux – Hong Kong
加通贝祥(北京)投资顾问有限公司 (le nom anglais « Canaccord Genuity Asia Limited » est utilisé mais n'a aucun effet juridique dans la République populaire de Chine; le nom anglais anciennement utilisé était Beijing Parkview Balloch Investment Advisory Co. Limited	Chine	100 %	Marchés des capitaux – Chine
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	Marchés des capitaux – Hong Kong
Canaccord Genuity Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100 %	Marchés des capitaux – Singapour
Canaccord Genuity (Barbados) Ltd. (anciennement Canaccord International Ltd.)	Barbade	100 %	Marchés des capitaux – Barbade

Outre les principales filiales susmentionnées, on compte certaines filiales d'exploitation et de portefeuille plus petites : Canaccord Estate Planning Services Ltd., Canaccord Asset Management Inc., Canaccord Adams Financial Group Inc., Collins Stewart Inc., Canaccord Adams (Delaware) Inc., Canaccord Adams Financial Group ULC, Canaccord Genuity Securities LLC, Stockwave Equities Ltd., CLD Financial Opportunities Limited, Canaccord Genuity Wealth Group Limited, Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited et The Balloch Group Limited. Groupe Canaccord Genuity est aussi membre unique de Canaccord Genuity Foundation, organisme de bienfaisance enregistré.

Développement général de l'entreprise

Introduction

Canaccord, par l'entremise de ses diverses sociétés remplacées, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, Canaccord a adopté une stratégie de croissance ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs indépendants du Canada. Pour y arriver, Canaccord a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

Canaccord investit continuellement dans ses employés, ses systèmes de TI et dans son infrastructure, ce qui lui a permis de devenir une société mondiale indépendante de financement de sociétés qui mène ses activités dans 11 pays. Aujourd'hui, Canaccord compte sur :

- un groupe des marchés des capitaux mondiaux intégré qui fournit des services de financement et de consultation à un vaste éventail de sociétés clientes; des services mondiaux de vente et de négociation pour les clients institutionnels; et une couverture de recherche exhaustive sur un ensemble grandissant de sociétés;
- un vaste réseau de bureaux de gestion de patrimoine partout au Canada, au Royaume-Uni et en Europe et en Australie. Regroupant 160 équipes de conseillers¹ au Canada et 118 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe au 31 mars 2014, les activités de gestion de patrimoine de Canaccord fournissent des solutions de qualité en matière de planification financière et de gestion de patrimoine ainsi que des services de négociation à l'intention des particuliers, des institutions et intermédiaires et des organismes de bienfaisance.

La nature indépendante de Canaccord signifie que la Société est libre des contraintes institutionnelles qui touchent parfois les plus grandes institutions financières. Cette indépendance permet à Canaccord d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et lui donne la capacité d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

Canaccord a affecté des ressources considérables pour accroître sa présence à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, la Société exerce des activités sur les marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Chine continentale, à Hong Kong, à Singapour et à la Barbade. Ces bureaux sont axés sur la prestation de services aux sociétés et aux institutions clientes de Canaccord Genuity sur place et à l'étranger. Compte tenu de son expertise des marchés des capitaux, conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux dans 11 pays, Canaccord demeure dans une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

Les importantes initiatives d'expansion qui suivent de la Société ont été réalisées au cours de l'exercice 2014 :

- Le 9 juillet 2013, Canaccord a annoncé que Paul Reynolds assumera le rôle de président du conseil de Canaccord Genuity Limited, au Royaume-Uni.
- Le 8 août 2013, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA)/programme de rachat, qui lui procure la capacité de racheter, à sa discrétion, jusqu'à concurrence

¹ Les équipes de conseillers comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

de 5 136 948 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto à des fins d'annulation. Au cours de l'exercice 2014, la Société a acheté 3 294 144 de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA).

- o Un total de 3 248 544 actions ordinaires achetées aux termes de l'OPRCNA avant la fin de l'exercice 2014 ont été annulées et les 45 600 actions ordinaires restantes ont été achetées au cours de l'exercice 2014 et détenues comme actions propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées le 30 avril 2014.
- Le 1^{er} octobre 2013, Financière Canaccord Inc. a été renommée Groupe Canaccord Genuity Inc.
- Le 23 octobre 2013, Canaccord Genuity Inc. (division des marchés des capitaux aux États-Unis de Canaccord Genuity) a organisé une journée de négociation caritative dans le cadre de laquelle l'organisme Youth, I.N.C. s'est vu remettre les commissions désignées tirées des transactions sur des actions, des transactions en ligne et des transactions d'options pour compte de tiers qui ont été effectuées ce jour-là. Au total, l'équipe américaine de Canaccord Genuity a généré environ 1,0 million \$ US au profit des enfants à risque dans le cadre de la huitième journée de négociation caritative annuelle, connue sous le nom de Trading Day for Kids.
- Le 15 janvier 2014, Canaccord a nommé Stuart Raftus président de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Canada.
- Le 26 mars 2014, Canaccord a désigné David Esfandi à titre de chef de la direction de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni.
- Le 26 mars 2014, Canaccord a annoncé que Stephen Massey assumera le rôle de président du conseil de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni.

En plus de sa croissance et de son expansion, Canaccord continue de maintenir une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise qui lui permet d'attirer des professionnels chevronnés et de les garder. Canaccord a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses employés des marchés des capitaux, ses professionnels de la gestion de patrimoine et son effectif de soutien.

Canaccord s'est engagée à maintenir un pourcentage élevé de participation de ses employés afin de mieux aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires. Pour ce faire, la Société encourage la participation à ses régimes de paiements fondés sur des actions comme les régimes d'intéressement à long terme, les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires et le régime d'actionnariat des employés. Pour plus de détails, voir plus loin la rubrique « Régimes de paiements fondés sur des actions ».

Historique des trois derniers exercices

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. est une entreprise de services financiers de plein exercice indépendante et de premier plan, qui exerce ses activités dans deux des principaux segments du secteur des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de sociétés, d'institutions et de particuliers.

Canaccord continue de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- sa force sur les marchés des capitaux et son expertise de ceux-ci en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Australie ainsi qu'en Asie;
- des relations solides avec sa clientèle composée de particuliers, d'entreprises et d'institutions;
- des activités internationales de négociation intégrées à l'échelle mondiale;
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque;
- une couverture de recherche ciblée, adéquate et complète.

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord s'est concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions, Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity, et de son infrastructure d'exploitation de ses activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde. Au

cours des exercices 2014 et 2013, Canaccord a aussi renforcé l'attention portée à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses activités. Canaccord a également mis en œuvre une stratégie visant à simplifier et à recentrer ses activités canadiennes de gestion de patrimoine.

En qualité de société de financement de sociétés, Canaccord tire ses produits des activités ordinaires surtout des commissions sur ventes, de la prise ferme et des honoraires de consultation, et des activités de négociation à titre de contrepartiste. Les activités de la Société sont très sensibles à la situation sur les marchés financiers et à la conjoncture économique, surtout en Amérique du Nord et en Europe. Les produits des activités ordinaires de la Société se sont accrus de 7,3 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'expansion de la Société ainsi que de la recrudescence des activités et de la réalisation de transactions de grande envergure.

Les produits des activités ordinaires de Canaccord pour la période de trois ans close le 31 mars 2014 s'établissaient comme suit :

	Produits des activités ordina	<u>aires pour les exercices clos</u>	s les 31 mars
(en milliers \$ CA)	2014	2013	2012
	361 647	353 125	252 877
Commissions	\$	\$	\$
Financement de sociétés	221 410	145 772	175 225
Honoraires de consultation	139 142	179 690	107 370
Négociation à titre de contrepartiste	91 313	66 406	10 647
Intérêts	24 549	29 199	31 799
Divers	17 183	22 930	26 946
	855 244	797 122	604 864
Total	\$	\$	\$

Le tableau suivant présente la répartition des produits des activités ordinaires de Canaccord par secteur d'activité pour la période de trois ans close le 31 mars 2014 :

	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars			
(en milliers \$ CA)	2014	2013	2012	
	615 790	541 033	373 477	
Canaccord Genuity	\$	\$	\$	
Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	224 036	231 612	201 290	
Non sectoriel et autres	15 418	24 477	30 097	
	855 244	797 122	604 864	
Total	\$	\$	\$	

Exploitation par région

Les produits des activités ordinaires de Canaccord par région pour la période de trois ans sont les suivants¹ :

	Produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 mars			
(en milliers \$ CA)	2014	2013	2012	
Canada	273 276	366 439	458 131	
	\$	\$	\$	
Royaume-Uni et Europe	325 353	249 811	53 180	
États-Unis	218 131	155 585	83 061	
Autres établissements à l'étranger ²	38 484	25 287	10 492	
Total	855 244	797 122	604 864	
	\$	\$	\$	

Les résultats des anciennes entités de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP) depuis le 22 mars 2012 et les activités de gestion de patrimoine d'Eden Financial Ltd. depuis le 1^{er} octobre 2012 sont également inclus.

Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe sont présentés au poste Autres établissements à l'étranger, qui comprend les activités de Canaccord Genuity (Barbados) Ltd. (anciennement

Canaccord International Ltd.), de Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited, de Canaccord Genuity Singapore Pte. Ltd. et de la participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited.

Les produits des activités ordinaires au Canada sont tirés des secteurs Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les produits des activités ordinaires provenant du Royaume-Uni et de l'Europe ont surtout été générés par le secteur Canaccord Genuity. Depuis le 22 mars 2012, par suite de l'acquisition de CSHP, nos activités au Royaume-Uni et en Europe englobent également les produits des activités de gestion de patrimoine. Les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe englobent également les activités de gestion de patrimoine d'Eden Financial Ltd. depuis son acquisition le 1er octobre 2012. Aux États-Unis, les produits des activités ordinaires ont été principalement tirés du secteur Canaccord Genuity, dont environ 0,8 % était attribuable au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au cours de l'exercice 2014. Les produits des activités ordinaires provenant des Autres établissements à l'étranger ont été principalement tirés du secteur Canaccord Genuity, une petite portion étant générée par les activités de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity en Australie.

Au cours de l'exercice 2014, Canaccord a participé à un certain nombre de transactions importantes :

- Canaccord Genuity a été chef de file pour 79 transactions à l'échelle internationale, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant ainsi un produit total de 4,0 milliards \$ CA au cours de l'exercice 2014. Sur ces transactions :
 - o le secteur du Canada a été chef de file pour 39 transactions, qui ont recueilli 1,6 milliard \$ CA;
 - o le secteur du Royaume-Uni a été chef de file pour 12 transactions, qui ont totalisé 1,4 milliard \$ CA;
 - o le secteur des États-Unis a été chef de file pour 15 transactions, qui ont récolté 754,7 millions \$ CA;
 - o le secteur de l'Asie et de l'Australie a été chef de file pour 13 transactions, qui ont mobilisé 316,1 millions \$ CA.
- Canaccord Genuity a participé à un total de 345 transactions dans le monde, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant ainsi un produit brut de 36,5 milliards \$ CA. Sur ces transactions :
 - o le secteur du Canada a participé à 204 transactions, qui ont recueilli 18,6 milliards \$ CA;
 - o le secteur du Royaume-Uni a participé à 31 transactions, qui ont totalisé 6,4 milliards \$ CA;
 - o le secteur des États-Unis a participé à 84 transactions, qui ont récolté 10,9 milliards \$ CA;
 - o le secteur de l'Asie et de l'Australie a participé à 26 transactions, qui ont mobilisé 635,6 millions \$ CA.
- Parmi les transactions pour lesquelles Canaccord Genuity a été chef de file ou co-chef de file, citons :
 - O Une transaction de 431,0 millions £ pour Poundland Group PLC à la Bourse de Londres
 - O Une transaction de 428,7 millions £ pour Foxtons Group PLC à la Bourse de Londres
 - Une transaction de 700,4 millions \$ US pour Abengoa S.A. au NASDAQ
 - O Deux transactions totalisant 366,2 millions £ pour The Renewables Infrastructure Group Limited à la Bourse de Londres
 - O Une transaction de 326,3 millions £ pour Playtech PLC à la Bourse de Londres
 - o Une transaction de 240,0 millions £ pour Brit Insurance PLC à la Bourse de Londres
 - Une transaction de 211,0 millions £ pour Circassia Pharmaceuticals PLC à la Bourse de Londres
 - Une transaction de 210,5 millions £ pour Quindell PLC à l'AIM
 - o Une transaction de 207,8 millions £ pour Arrow Global Group PLC à la Bourse de Londres
 - Une transaction de 345.0 millions \$ US pour 3D Systems à la Bourse de New York
 - o Une transaction de 169,0 millions £ pour Optimal Payments PLC à l'AIM
 - Une transaction de 160,0 millions £ pour Tungsten Corporation PLC à l'AIM
 - Deux transactions totalisant 258,9 millions \$ CA pour Pure Industrial Real Estate Trust à la Bourse de Toronto

- O Une transaction de 125,4 millions £ pour Caracal Energy Inc. à la Bourse de Londres
- O Une transaction de 125,0 millions £ pour Saffron Housing Finance PLC à la Bourse de Londres
- O Deux transactions totalisant 199,8 millions \$ US pour Emerald Oil, Inc. à la Bourse de New York
- O Une transaction de 224,3 millions \$ CA pour GoldCorp Inc. dans le cadre d'un reclassement des actions de Primero Mining Corp. à la Bourse de Toronto
- O Une transaction de 109,2 millions £ pour Monitise PLC à l'AIM
- Deux transactions totalisant 180,6 millions \$ AU pour G8 Education Limited à la Bourse d'Australie
- Une transaction de 175,0 millions \$ CA pour Bellatrix Exploration Limited à la Bourse de Toronto
- o Deux transactions totalisant 173,6 millions \$ CA pour DHX Media Ltd. à la Bourse de Toronto
- o Une transaction de 172,5 millions \$ CA pour Artis REIT à la Bourse de Toronto
- Une transaction de 86,0 millions £ pour HICL Infrastructure Company Limited à la Bourse de Londres
- o Trois transactions totalisant 187,8 millions \$ CA pour HealthLease Properties REIT à la Bourse de Toronto
- o Une transaction de 73,0 millions £ pour Tyman PLC à l'AIM
- o Une transaction de 116,2 millions \$ US pour Lannett Company, Inc. à la Bourse de New York
- O Une transaction de 113,0 millions \$ US pour DP Aircraft I Limited au Specialist Fund Market de la Bourse de Londres et à la Bourse des îles de la Manche
- o Deux transactions totalisant 117,0 millions \$ AU pour Donaco International Limited à la Bourse d'Australie
- o Une transaction de 90,1 millions \$ US pour Synergy Pharmaceuticals au NASDAQ
- O Une transaction de 48,8 millions £ pour MedicX Fund Limited à la Bourse de Londres
- o Une transaction de 86,3 millions \$ US pour Derma Sciences, Inc. au NASDAQ
- O Une transaction de 75,0 millions \$ CA pour Redknee Solutions Inc. à la Bourse de Toronto
- O Une transaction de 39,9 millions £ pour Brewin Dolphin PLC à la Bourse de Londres
- o Deux transactions totalisant 102,1 millions \$ CA pour Concordia Healthcare Corporation à la Bourse de Toronto
- o Deux transactions totalisant 87,7 millions \$ CA pour Halogen Software à la Bourse de Toronto
- o Une transaction de 65,0 millions \$ CA pour MINT Income Fund à la Bourse de Toronto
- Une transaction de 70,4 millions \$ SG pour ValueMax Group Limited à la Bourse de Singapour
- Au Canada, Canaccord Genuity a mobilisé 853,1 millions \$ pour des émissions d'obligations gouvernementales et 74,6 millions \$ pour des émissions d'obligations de sociétés au cours de l'exercice 2014.
- Au cours de l'exercice 2014, Canaccord Genuity a agi comme conseiller dans le cadre de 63 transactions, y compris les suivantes :
 - Conseiller de Xsens Technologies dans le cadre de sa vente à Fairchild Semiconductor
 - Conseiller de Canada Goose Inc. dans le cadre de la vente de sa participation majoritaire à Bain Capital
 - o Conseiller d'Uranium One Inc. dans le cadre de sa vente à ARMZ Uranium Holding Company
 - o Conseiller de The Cooperative Bank PLC dans le cadre de sa restructuration financière
 - Conseiller d'Encore Capital Group et de J.C. Flowers & Co. dans le cadre de l'acquisition de Cabot Credit Management
 - Conseiller d'Independent News & Media PLC dans le cadre de la vente de sa filiale sud-africaine

- Conseiller de Montagu Private Equity dans le cadre de la cession d'Unifeeder A/S à Nordic Capital
- Conseiller de Marlin Financial Group dans le cadre de sa cession à Cabot Credit Management Limited
- O Conseiller de Caffè Nero dans le cadre du refinancement de ses facilités d'emprunt
- Conseiller de May Gurney Integrated Services PLC dans le cadre de l'offre publique d'achat recommandée de Kier Group PLC
- Conseiller du Dr Jean-Claude Marian dans le cadre de la vente de sa participation de 15 % dans Orpéa à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
- Conseiller de William Investments Limited dans le cadre de la cession de Norland Managed Services Limited à CBRE Group, Inc.
- Conseiller de Camac Energy dans le cadre de l'acquisition d'une participation dans les blocs
 OML 120/121 situés dans la zone extracôtière du Nigéria
- Conseiller du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans le cadre de l'acquisition de Burton's Holdings Limited
- O Conseiller de l'équipe de direction d'AXA Private Equity et de Trescal Group dans le cadre de l'acquisition de Trescal
- O Conseiller d'Investcorp dans le cadre de la cession de TDX Group à Equifax Inc.
- Conseiller d'Afferro Mining Inc. dans le cadre de sa cession à International Mining and Infrastructure Corporation PLC
- O Conseiller de KEYreit dans le cadre de son acquisition par Les Centres Commerciaux Plazacorp Ltée
- o Conseiller du groupe Safran dans le cadre de la formation d'une coentreprise avec Albany International Corp.
- Conseiller d'Oaktree Capital Management dans le cadre de sa co-participation dans la nouvelle flotte de navires transporteurs de produits chimiques avec Navig8
- Conseiller de Palomar Medical Technologies, Inc. dans le cadre de son acquisition par Cynosure, Inc.
- Au 31 mars 2014, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity comptait 160 équipes de conseillers au Canada, soit 18 équipes de moins qu'au 31 mars 2013, du fait essentiellement d'un repositionnement stratégique de l'entreprise afin de se concentrer sur les principales villes canadiennes.
- Gestion de patrimoine Canaccord Genuity comptait également 118 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe en date du 31 mars 2014, soit quatre de moins qu'au 31 mars 2013.

Description des activités

Vue d'ensemble

Les activités de Groupe Canaccord Genuity Inc. sont divisées en deux secteurs opérationnels : Canaccord Genuity (financement de sociétés et activités sur les marchés des capitaux) et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Ensemble, ces activités offrent un vaste éventail de produits complémentaires de placement, de services de courtage et de services de financement de sociétés aux institutions, aux sociétés et aux particuliers clients de Canaccord. Le secteur administratif de Canaccord est désigné sous le nom de Non sectoriel et autres.

Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity
Environ 974 employés	Environ 714 employés
Recherche Ventes et transactions institutionnelles Financement de sociétés Fusions et acquisitions et services de consultation Capital de risque Transactions internationales et activités à titre de contrepartiste Transactions sur titres à revenu fixe	Conseils en placement Services de courtage Comptes gérés Comptes à frais fixes Services de gestion de patrimoine Assurance et planification successorale
Bureaux à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Chicago, Minneapolis, Dublin, Francfort, Paris, Melbourne, Sydney, Hong Kong, la Barbade, Beijing et Singapour.	 16 bureaux à l'échelle du Canada, dont 8 convertis à la plateforme de gestion de patrimoine indépendante 160 équipes de conseillers au Canada 5 bureaux au Royaume-Uni et en Europe 118 experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe 9 conseillers en Australie
 Produits des activités ordinaires de 615,8 millions \$ pour l'exercice 2014 Canaccord Genuity a été chef de file pour 79 transactions à l'échelle mondiale, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 4,0 milliards \$. Aussi à l'exercice 2014, l'équipe a participé à 345 transactions dans le monde, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 36,5 milliards \$. Cela comprend : Canada – 204 transactions de financement d'une valeur totale de 18,6 milliards \$ Royaume-Uni et Europe – 31 transactions de financement d'une valeur totale de 6,4 milliards \$ États-Unis – 84 transactions de financement d'une valeur totale de 10,9 milliards \$ Asie et Australie – 26 transactions de financement d'une valeur totale de 635,6 millions \$ 	 Produits des activités ordinaires de 224,0 millions \$ pour l'exercice 2014 Actifs sous gestion au Canada (discrétionnaires) de 1,2 milliard \$ Actifs sous administration au Canada de 10,2 milliards \$ Actifs sous gestion au Royaume-Uni et en Europe (discrétionnaires et non discrétionnaires) de 20,2 milliards \$ Actifs sous gestion en Australie de 0,5 milliard \$

Non sectoriel et autres

Environ 316 employés

Conformité et gestion des risques Finances Technologies de l'information Service juridique Exploitation Services de courtage de correspondance Pinnacle

Canaccord Genuity

Canaccord Genuity compte environ 974 employés et professionnels dans ses bureaux situés à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Chicago, Minneapolis, Dublin, Francfort, Paris, Melbourne, Sydney, Hong Kong, la Barbade, Beijing et Singapour. Sur le plan géographique, Canaccord Genuity est composée des divisions suivantes:

- Canada (Canaccord Genuity)
- Royaume-Uni et Europe (Canaccord Genuity)
- États-Unis (Canaccord Genuity)
- Autres établissements à l'étranger (Canaccord Genuity (Barbados) Ltd. (anciennement Canaccord International Ltd.), Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited, Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited, Canaccord Genuity Singapore Pte. Ltd. et une participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited)

Produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity

		s activités ordinaires	
	les exercices clos les 31 mars		
(en milliers \$ CA)	2014	2013	2012
	IFRS	IFRS	IFRS
Canada			
Marchés des capitaux	131 916	185 085	209 092
•	\$	\$	\$
Transactions internationales	3 930	4 875	10 673
Revenu fixe	12 668	14 377	12 541
Total au Canada	148 514	204 337	232 306
Royaume-Uni et Europe	212 307	158 054	51 193
États-Unis	216 485	153 355	79 486
Autres établissements à l'étranger	38 484	25 287	10 492
Total des produits des activités ordinaires de	615 790	541 033	373 477
Canaccord Genuity	\$	\$	\$

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de Canaccord Genuity sont tirés des commissions et des honoraires tirés des transactions de financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des profits et pertes de négociation provenant des activités de négociation à titre de contrepartiste. Par conséquent, ces produits des activités ordinaires sont directement touchés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et le contexte commercial au Canada et à l'échelle internationale. De plus, les produits générés par les activités au Canada comprennent les produits tirés de trois sous-secteurs d'activité : Marché des capitaux, Transactions internationales et Titres à revenu fixe.

Les facteurs saisonniers n'ont pas de répercussions importantes sur les résultats trimestriels de Canaccord. Toutefois, les produits des activités ordinaires et le résultat net de Canaccord peuvent connaître d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Les activités sont influencées par la conjoncture globale observée sur le marché à l'échelle mondiale. Le moment de comptabilisation des produits des activités ordinaires peut aussi avoir une incidence notable sur les résultats trimestriels de Canaccord. Les produits des activités ordinaires de Canaccord tirés d'une transaction de prise ferme ne sont comptabilisés que lorsque la transaction est conclue.

Canaccord Genuity mène ses activités à partir de 20 bureaux à l'échelle internationale et offre à sa clientèle une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés. Canaccord Genuity a acquis de solides connaissances et compétences en financement de sociétés ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs clés suivants de l'économie mondiale : métaux et mines, énergie, technologie, soins de

santé et sciences de la vie, agriculture, médias et télécommunications, produits financiers, produits de consommation et de détail, immobilier et hôtellerie, infrastructures, transport et produits industriels, papier et produits forestiers, technologies propres et développement durable, services de soutien, aérospatiale et matériel de défense, loisirs, industries diversifiées, placements privés et sociétés de placement. La couverture de ces secteurs englobait le financement de sociétés, les services de fusions et acquisitions et de consultation, et les activités touchant les actions institutionnelles, comme la vente, la négociation et la recherche.

L'équipe intégrée de Canaccord Genuity fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Ventes et transactions institutionnelles
- Financement de sociétés
- Fusions et acquisitions et services de consultation
- Capital de risque
- Transactions internationales et activités à titre de contrepartiste
- Transactions sur titres à revenu fixe

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

La capacité de Canaccord Genuity de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. Les transactions réalisées par Canaccord Genuity par secteurs cibles, et les produits qui en sont tirés, sont présentés en détail ci-après.

Canaccord Genuity – Vue d'ensemble

	Tour reactere en	os ic or mars zor i
Secteurs	% des transactions de financement de sociétés	% des produits tirés des transactions de financement de sociétés
Technologie	13,8 %	26,4 %
Soins de santé et sciences de la vie	12,9 %	15,4 %
Énergie	13,5 %	11,9 %
Métaux et mines	9,0 %	10,5 %
Immobilier et hôtellerie	9,6 %	7,8 %
Industries diversifiées	6,2 %	6,2 %
Sociétés de placement	0,8 %	4,9 %
Produits financiers	5,9 %	4,6 %
Produits de consommation et de détail	2,8 %	4,5 %
Technologies propres et développement durable	2,2 %	3,9 %
Médias et télécommunications	0,6 %	2,6 %
Produits structurés	21,9 %	0,7 %
Autres	0,8 %	0,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Genuity – par région géographique

Transactions de financement de sociétés par secteur (en % des transactions de financement de sociétés pour chaque région géographique)

		Pour l'exercice c	<u>los le 31 mars 2014</u>	:
Secteurs	Canada	RU. et Europe	États-Unis	Autres établissements à l'étranger
Technologie	4,4 %	20,7 %	34,4 %	9,7 %
Soins de santé et sciences de la vie	1,5 %	10,3 %	42,2 %	6,5 %
Énergie	14,1 %	6,9 %	13,3 %	16,1 %
Métaux et mines	8,7 %	3,4 %	_	41,9 %
Immobilier et hôtellerie	16,0 %	3,4 %		_
Industries diversifiées	9,2 %	10,3 %	_	_
Sociétés de placement		10,3 %		_
Produits financiers	6,3 %	20,7 %		6,5 %
Produits de consommation et de détail			3,4 %	16,1 %
Technologies propres et				
développement durable			6,7 %	_
Médias et télécommunications	1,0 %			_
Produits structurés	37,9 %			
Autres	0,9 %	14,0 %		3,2 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Produits tirés des transactions de financement (en % des produits tirés des transactions de financement pour chaque région géographique)

Secteurs	Canada	RU. et Europe	États-Unis	Autres établissements à l'étranger
Technologie	12,7 %	33,7 %	36,8 %	10,2 %
Soins de santé et sciences de la vie	5,0 %	2,5 %	39,1 %	8,9 %
Énergie	19,3 %	3,0 %	9,9 %	23,7 %
Métaux et mines	16,1 %	12,4 %		21,6 %
Immobilier et hôtellerie	16,0 %	10,9 %		<u> </u>
Industries diversifiées	13,8 %	8,0 %		_
Sociétés de placement	-	16,3 %		_
Produits financiers	2,9 %	8,4 %		11,4 %
Produits de consommation et de détail		_	2,0 %	21,2 %
Technologies propres et				
développement durable		_	12,2 %	_
Médias et télécommunications	10,0 %	_		_
Produits structurés	2,8 %	_		_
Autres	1,4 %	4,8 %	<u> </u>	3,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Placements en actions de 1,5 million \$ et plus auxquels Canaccord a participé

	Pour les exercices clos les 31 mars			
(en milliards \$ CA, sauf le nombre de transactions,)	2014		2013
		Valeur		Valeur
	Nombre de	totale des	Nombre de	totale des
Marché	transactions	transactions	transactions	transactions
Canada	204	18,6 \$	288	23,7 \$
Royaume-Uni et Europe	31	6,4	26	2,7
États-Unis	84	10,9	44	4,7
Autres établissements à l'étranger	26	0,6	24	0,3
Total	345	36,5 \$	382	31,4 \$

Sources : Financial Post Data Group et données de la Société.

Produits des activités ordinaires tirés des activités au Canada

Marchés des capitaux

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des transactions de financement par actions, des commissions, des honoraires de prise ferme, des honoraires de consultation et des honoraires de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada. Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation et comprennent les produits tirés des activités de fusions et acquisitions.

Transactions internationales

Le groupe Transactions internationales exerce ses activités au bureau de Toronto. Canaccord a une vaste entreprise de négociation internationale dont les employés traitent principalement avec des maisons de courtage américaines qui exécutent des ordres en leur nom sur des actions canadiennes cotées. Canaccord a mis au point un outil de négociation en ligne sûr à l'intention de certains courtiers américains pour l'exécution de transactions sur des titres canadiens par l'intermédiaire de l'entreprise de négociation internationale de Canaccord. Cet outil donne accès au système de gestion des ordres de Canaccord et transmet les ordres directement à la Bourse pertinente aux fins d'exécution et d'information.

Titres à revenu fixe

Le service de négociation des titres à revenu fixe de Canaccord Genuity est exploité à partir des bureaux de Toronto et de Montréal. Canaccord négocie pour son propre compte divers instruments à revenu fixe, dont des obligations d'État et des bons du Trésor du Canada et des États-Unis, des obligations provinciales, des titres d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, des contrats à terme standardisés sur obligations et des obligations de sociétés d'État ainsi que des titres d'emprunt de sociétés. Canaccord tient généralement des stocks de titres à revenu fixe pour en faciliter la vente à ses clients. Canaccord participe également à des enchères et à des prises fermes ou agit comme membre d'un syndicat de placement à l'égard de divers titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés.

<u>Produits des activités ordinaires tirés des activités au Royaume-Uni et en Europe</u>

Les activités de Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. De plus, cette division exerce activement des activités de consultation, fournissant des services de fusions et acquisitions et de consultation à ses clients au Royaume-Uni et en Europe. Canaccord est courtier, promoteur et conseiller désigné (« Nomad ») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. Canaccord est en excellente position pour servir sa clientèle de particuliers, de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à Londres, Dublin, Francfort et Paris. La division du Royaume-Uni compte également un groupe Revenu fixe actif.

Produits des activités ordinaires tirés des activités aux États-Unis

Les activités de Canaccord Genuity aux États-Unis regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à Boston, New York, San Francisco, Houston, Chicago et Minneapolis. Par suite de l'acquisition de CSHP, l'équipe mondiale de ventes et de négociation du secteur des États-Unis, qui comprend le groupe Négociation électronique, l'équipe Ventes et négociations et le groupe Actions internationales, a pris de l'expansion. Au cours de l'exercice 2014, le groupe Revenu fixe du secteur des États-Unis a pris de l'expansion.

Produits des activités ordinaires tirés des activités dans le secteur Autres établissements à l'étranger

Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Europe sont présentés au poste Autres établissements à l'étranger, qui comprend les activités de Canaccord Genuity (Barbados) Ltd. (anciennement Canaccord International Ltd.), de Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited, de Canaccord Genuity Singapore Pte. Ltd. et de Canaccord Genuity (Australia) Limited. Cette division sert sa clientèle à partir de bureaux situés à la Barbade, Hong Kong, Singapour, Melbourne et Sydney.

Concurrence

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Genuity rivalise sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers, de l'accès aux marchés mondiaux et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au chapitre des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture entrepreneuriale et de sa structure de rémunération, y compris ses programmes d'actionnariat.

Les courtiers régionaux plus petits ou locaux subissent une pression grandissante, et certains concurrents internationaux se sont récemment concentrés sur les marchés locaux. Nous croyons que ce paysage concurrentiel en constante évolution procure à Canaccord Genuity d'importantes possibilités sur le marché intermédiaire, qui est relativement négligé à l'heure actuelle par d'autres banques d'investissement mondiales. Grâce à sa stratégie à l'égard du marché intermédiaire axée sur des secteurs clés, Canaccord Genuity se distingue de ses concurrents.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity

Produits des activités ordinaires

	Produits des a les exerci	<u>our</u>	
(en milliers \$ CA)	2014	2013	2012
	109 344	137 625	195 728
Canada	\$	\$	\$
Royaume-Uni et Europe	113 046	91 757	1 987
États-Unis	1 646	2 230	3 575
	224 036	231 612	201 290
Total – Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	\$	\$	\$

À l'échelle mondiale, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services personnalisés de planification financière et de courtage aux particuliers, aux investisseurs, aux institutions et intermédiaires et aux organismes de bienfaisance au Canada, au Royaume-Uni et en Europe. Cette division offre une vaste gamme de produits de placement à sa clientèle, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties. En date du 22 mai 2012, ce secteur d'activité comprend Gestion de patrimoine Canaccord Genuity, au Canada, et Collins Stewart Wealth Management, au Royaume-Uni et en Europe. Au cours de l'exercice 2013, Collins Stewart Wealth Management a été renommée Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Les activités de gestion de patrimoine d'Eden Financial Ltd. ont été incluses à partir du 1^{er} octobre 2012.

Les produits des activités ordinaires tirés de la gestion de patrimoine proviennent des services classiques de courtage à la commission, des produits et services tarifés, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers en placement au Canada, les experts en placement et gestionnaires de fonds au Royaume-Uni et en Europe et les conseillers en Australie relativement à des transactions de financement de sociétés et à des transactions mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses transactions et d'autres facteurs pertinents.

Au 31 mars 2014, la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity comptait 160 équipes de conseillers au Canada et 9 conseillers en Australie. Les équipes de conseillers comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers,

car il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Au Royaume-Uni et en Europe, l'entreprise de gestion de patrimoine compte 118 experts en placement et gestionnaires de fonds. Les experts en placement comprennent tous les membres du personnel chargés des ventes, ce qui inclut les courtiers et les assistants en contact direct avec les clients. Les gestionnaires de fonds comprennent tous les membres du personnel qui gèrent les actifs des clients.

La division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity compte, à l'échelle du Canada, au Royaume-Uni et en Europe, ainsi qu'en Australie, 23 bureaux établis dans les villes suivantes :

Colombie-Britannique	<u>Alberta</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-</u> <u>Écosse</u>	<u>Royaume-Uni</u> <u>et Europe</u>	<u>Australie</u>
Kelowna	Calgary (3)	Toronto	Montréal	Halifax	London	Melbourne
Prince George	Edmonton	Ottawa	Gatineau		Jersey	Sydney
Vancouver – Siège social		Waterloo			Guernesey (2)	
Trail		Burlington			île de Man	
		Kitchener				

Services

La division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity est vouée à la prestation d'une panoplie de services de courtage complets et de produits et services de gestion de patrimoine à sa clientèle. Nos équipes de conseillers, d'experts en placement et de gestionnaires de fonds aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Canaccord offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Cette division offre également des services de gestion de patrimoine reposant sur une structure à frais fixes en plus de services de placement à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière est en hausse. Vu cette évolution démographique, davantage de clients préfèrent les services à frais fixes aux produits et services classiques à la commission.

Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre les services suivants :

- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Gestion de portefeuille
- Comptes à frais fixes
- Services de gestion de patrimoine
- Assurance et planification successorale

Les produits et services énumérés ci-dessus sont complémentaires et permettent aux équipes de conseillers, aux experts en placement et gestionnaires de fonds et aux conseillers de Canaccord d'offrir à leurs clients un éventail complet de services de placement. Traditionnellement, les produits des activités ordinaires de ce secteur au Canada proviennent des commissions sur les transactions. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de comptes gérés, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion de patrimoine. En raison de ces changements, Canaccord s'attend à ce que la composition des produits des activités ordinaires qu'elle tire de la division canadienne de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity reflète une part de plus en plus importante des produits récurrents tirés des honoraires.

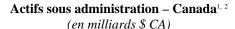
Au Royaume-Uni et en Europe, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity compte depuis longtemps une forte proportion de comptes clients à frais fixes, et ses produits des activités ordinaires proviennent principalement des activités à frais fixes.

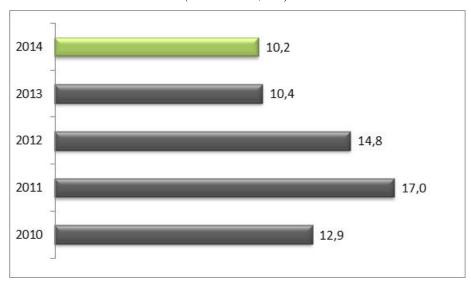
Au cours de l'exercice 2014, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity a continué d'accroître sa présence en Australie. Au 31 mars 2014, la Société comptait neuf conseillers en Australie. Ensemble, ils ont généré une croissance des actifs sous gestion de 23 %, pour les porter à 555 millions \$ dans cette région.

Les produits des activités ordinaires de Canaccord et le résultat tant de Canaccord Genuity que de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity connaissent d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Ces facteurs comprennent le contexte macroéconomique, la volatilité des marchés et l'appétence pour le risque des investisseurs.

Actifs sous administration – Canada^{1, 2}

Au 31 mars 2014, les actifs sous administration (ASA) au Canada s'établissaient à 10,2 milliards \$. Les ASA ont augmenté annuellement de 31,4 % à l'exercice 2011 sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture économique sur douze mois. À l'exercice 2012, les ASA ont reculé de 12,7 % et d'un autre 29,7 % à l'exercice 2013, la valeur de marché des actifs ayant baissé en raison des mauvaises conditions sur les marchés mondiaux. Les ASA ont également reculé de 2,6 % au cours de l'exercice 2014 sous l'effet d'une baisse des activités de négociation au Canada.





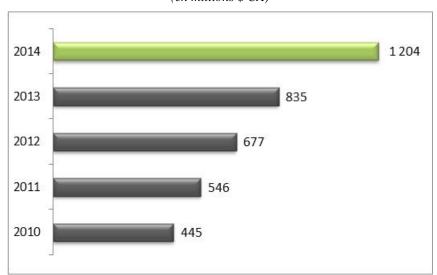
Les ASA représentent la valeur de marché des actifs du client qui sont administrés par Canaccord et dont celle-ci tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans les comptes clients de même que la valeur de marché globale de positions acheteur et vendeur sur titres. La méthode qu'emploie Canaccord pour calculer les ASA peut différer des approches utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à celle d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer la performance opérationnelle de la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

² Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et ne sont donc pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Actifs sous gestion - Canada (discrétionnaires)²

Au 31 mars 2014, les actifs sous gestion (ASG) au Canada s'établissaient à 1,2 milliard \$. Les ASG au Canada ont augmenté de 101 millions \$ à l'exercice 2011 et de 131 millions \$ à l'exercice 2012, l'accent étant mis davantage sur les comptes assortis d'honoraires et les comptes gérés au détriment des comptes classiques à la commission au cours de ces exercices. Les ASG au Canada ont enregistré une autre augmentation de 158 millions \$ à l'exercice 2013 et de 369 millions \$ au cours de l'exercice 2014.

Actifs sous gestion^{1,2} (en millions \$ CA)



Actifs sous gestion – Royaume-Uni et Europe²

Canaccord a étendu ses activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe en faisant l'acquisition de CSHP au cours de l'exercice 2012 et des activités de gestion de patrimoine d'Eden Financial Ltd. au cours de l'exercice 2013. Au 31 mars 2014, les ASG au Royaume-Uni et en Europe s'établissaient à 20,2 milliards \$ (15,9 milliards \$ en 2013), en hausse de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Les ASG au Royaume-Uni et en Europe représentent la valeur de marché des actifs des clients qui sont administrés et gérés par Canaccord qui en tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure comprend les comptes discrétionnaires et non discrétionnaires.

Comptes en gestion distincte (Canada)

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de sorte que chaque compte, plutôt qu'un fonds commun, détient ses propres titres. Des honoraires sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Le programme de CGD de Canaccord s'appelle le *Programme de conseils en placement CT*. Depuis 2005, Canaccord a élargi son programme de CGD pour y inclure une sélection de dix gestionnaires de portefeuille externes, y compris des fonds négociés en Bourse (FNB). Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle assortie d'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client. Le placement minimal en vertu du *Programme de conseils en placement CC* est de 100 000 \$.

Comptes gérés par les conseillers (Canada)

¹ Les ASG au Canada sont les actifs gérés de manière discrétionnaire dans le cadre de nos programmes généralement appelés *Programme de conseils en placement CT* et *Programme de gestion des placements des particuliers CT*. Les services fournis comprennent la sélection des placements et la prestation de conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Canaccord et sont donc inclus dans les ASA.

² Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et ne sont donc pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

En plus du *Programme de conseils en placement CT*, le groupe Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre un programme de comptes gérés par les conseillers connu sous le nom de *Programme de gestion des placements des particuliers CT*. Grâce à ce programme, les conseillers en placement qui ont le titre de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de gestionnaire de portefeuille peuvent offrir des services de gestion discrétionnaires semblables à ceux offerts par les conseillers en placement inscrits.

Canaccord continue de mettre au point des produits et services en vue d'offrir aux équipes de conseillers en placement la latitude voulue pour proposer le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture entrepreneuriale dans laquelle les équipes de conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. Dans le cadre de la plateforme *Programme de gestion des placements des particuliers CT*, la Société a ajouté une suite puissante d'outils de gestion de portefeuille conçus spécialement pour soutenir les gestionnaires et gestionnaires adjoints de portefeuille. Des séances de formation nationales ont aussi été offertes pour aider les conseillers à mettre sur pied la plateforme *Programme de gestion des placements des particuliers CT*.

Concurrence

Du côté du courtage au détail, Canaccord fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Canaccord livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la concurrence à l'égard du personnel exercée dans la division Canaccord Genuity du secteur, la division de gestion de patrimoine de Canaccord livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture entrepreneuriale et de sa structure de rémunération, y compris ses programmes d'actionnariat.

Non sectoriel et autres

Produits des activités ordinaires	<u>Produits des activités ordinaires pour</u> <u>les exercices clos les 31 mars</u>		
(en milliers \$ CA)	2014	2013	2011
Non sectoriel et autres	15 418 \$	24 477 \$	30 097 \$

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les Services de courtage de correspondance Pinnacle (« Pinnacle »), les intérêts, les produits et les charges libellés en devises qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Canaccord exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Pinnacle. Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de Canaccord pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance appréciable pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques et courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (TI) de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de Canaccord. Quant au service

de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences juridiques et réglementaires. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des transactions sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente et le règlement des transactions sur titres. Il est également responsable de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et réglementaire externe.

Au 31 mars 2014, le personnel d'exploitation et de soutien comptait environ 316 personnes, dont la plupart travaillent aux bureaux de Canaccord à Vancouver et à Toronto.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers, des experts en placement et gestionnaires de fonds, des conseillers de Canaccord ainsi que des professionnels de Canaccord Genuity. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet de Canaccord englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des transactions, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciel et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Technologies de l'information ».

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de Canaccord incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de Canaccord à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section Gestion des risques.

Technologies de l'information

Canaccord s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers et aux autres professionnels de la gestion de patrimoine, aux professionnels et au personnel de direction des marchés des capitaux les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès à l'information qui est essentiel à la croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, Canaccord a comme stratégie d'investir dans la technologie la meilleure et la plus rentable qui soit, et d'utiliser ses relations stratégiques en technologie pour se doter de solutions de pointe en matière de matériel, de logiciels et de processus opérationnels.

Un facteur important du succès de Canaccord à ce jour a été l'établissement de relations adaptatives stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur qui lui ont fourni la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, Canaccord a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Broadridge Financial Solutions système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des transactions et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels
- Telus réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson Reuters cotations et information boursières en temps réel
- Fidessa systèmes de négociation et information sur les données de marché

Canaccord tire également parti des relations clés précitées ainsi que d'autres relations pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent à son service de technologie de se concentrer davantage sur des initiatives à valeur ajoutée stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

D'autres projets comprennent les améliorations apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau de Canaccord, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

L'investissement continu de Canaccord dans l'amélioration de sa plateforme de technologie de l'information et ses solutions d'affaires sont des facteurs importants de l'efficience et de l'efficacité générales des activités de Canaccord.

Régimes de paiement fondé sur des actions

Canaccord offre les régimes de paiement fondé sur des actions suivants :

Régime d'intéressement à long terme

En vertu du régime d'intéressement à long terme (RILT), les unités d'actions temporairement incessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, une fiducie pour les avantages du personnel a été constituée et : a) la Société y versera des fonds qu'un fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'il détiendra en fiducie jusqu'à ce que les droits rattachés aux UATI soient acquis; ou b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants suivant l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Historiquement, pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'unités d'actions temporairement incessibles, la Société a attribué des actions ordinaires et celles-ci ont été émises à même le capital autorisé auprès des participants du régime par suite de l'acquisition des droits se rattachant à ces unités. Avec prise d'effet en juin 2014, des fiducies pour les avantages du personnel ont également été constituées aux États-Unis et au Royaume-Uni et la Société ou Canaccord Genuity Inc. ou Canaccord Genuity Limited, selon le cas, versera dans la fiducie des fonds qu'un fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions temporairement incessibles, ou bien la Société émettra des actions ordinaires sur le capital autorisé en faveur des participants au régime à la suite de l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions temporairement incessibles.

Le coût des UATI est amorti sur la période d'acquisition des droits de trois ans. Une charge de rémunération de 28,8 millions \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (31,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

Régime de rémunération discrétionnaire

Le 1^{er} octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération discrétionnaire visant à récompenser et à maintenir en fonction les conseillers en placement au sein du secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Le coût du programme de rémunération discrétionnaire pour l'exercice 2014 a été de (0,8) million \$ (0,3 million \$ en 2013), étant donné que la plupart des conseillers en placement ont été admissibles au programme d'appréciation décrit ci-dessous.

Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires

Canaccord offre des prêts à certains employés visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. Ces prêts font l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans. Au cours de l'exercice 2014, la partie amortie de ces prêts représentait 6,6 millions \$ (14,0 millions \$ en 2013) ou 0,8 % (1,8 % en 2013) des produits des activités ordinaires consolidés annuels de Canaccord.

Régimes de remplacement

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiement fondé sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiement fondé sur des actions de CSHP existants à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existants à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Les droits attribués s'acquièrent sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP.

Régime d'intéressement à long terme de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existants à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du RILT de remplacement. Les droits attribués s'acquièrent graduellement chaque année sur une période de trois ans.

Globalement, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a engagé des charges de 3,5 millions \$ (7,0 millions \$ en 2013) relativement aux régimes de remplacement.

Régime incitatif de CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. En septembre 2012, la Société a établi de manière définitive les modalités de ce programme et en a communiqué les dispositions aux employés visés. Chaque date d'acquisition des droits, les UATI permettent au bénéficiaire de l'attribution de recevoir une somme au comptant ou des actions ordinaires de la Société. Si, à la date d'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$ par action, la Société, à sa discrétion, versera à l'employé une somme au comptant équivalant à a) 8,50 \$ multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date ou b) la différence entre 8,50 \$ et le cours de l'action à la date d'acquisition des droits multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, majoré du nombre d'actions équivalant au nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date. Si le cours de l'action est supérieur à 8,50 \$, les UATI attribuées par la Société font l'objet d'un règlement en actions ordinaires.

Le coût des UATI est amorti sur la période d'acquisition des droits de trois ans. Une charge de rémunération de 5,7 millions \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (2,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

Options sur actions

La Société attribue des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs indépendants et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquièrent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquièrent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans à partir de la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou de tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il a été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des

obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgation. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur du marché des actions ordinaires à la date d'attribution.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société attribuées aux administrateurs et aux hauts dirigeants au 31 mars 2014 et des changements survenus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2013	2 384 910	9,84
Attribuées	-	_
Options auxquelles il a été renoncé	(234 636)	9,47
Exercées	(309 636)	23,13
Solde au 31 mars 2014	1 959 632	9,23

Des charges de rémunération de 0,8 million \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (1,3 million \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

Unités d'actions différées

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (UAD) pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée, et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et au comptant. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées au comptant, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Une charge de rémunération de 0,2 million \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (néant pour l'exercice clos le 31 mars 2013).

Autre programme de maintien en fonction et régime d'intéressement

Régime d'actionnariat des employés

Le 1^{er} avril 2005, Canaccord a mis en place le régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à temps plein de Canaccord travaillant au Canada et aux États-Unis. Dans le cadre de ce régime, Canaccord verse des montants équivalents aux cotisations des employés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 000 \$ par année par employé. Le régime d'actionnariat des employés est géré par une société indépendante, et toutes les actions achetées dans le cadre de ce régime le sont sur le marché libre. Le coût de ce régime pour l'exercice 2014 a été de 1,8 million \$ (2,1 millions \$ en 2013) soit 0,2 % (0,3 % en 2013) des produits des activités ordinaires consolidés annuels de Canaccord et a été inclus dans les charges salariales.

Au cours de l'exercice, la Société peut avoir offert un autre programme de maintien en fonction ou régime d'intéressement à certains employés, dont le coût total n'était pas important.

Gestion des risques

Vue d'ensemble

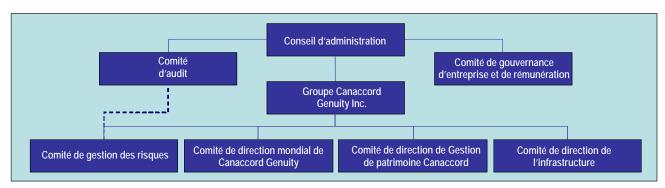
L'incertitude et le risque sont inhérents à toute activité sur les marchés des capitaux. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, Canaccord s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Les principaux risques de Canaccord sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de Canaccord. Un cadre de gestion des risques efficace est donc partie intégrante du succès de Canaccord.

Structure de gestion des risques et gouvernance

Le processus de gestion des risques rigoureux de Canaccord s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige des communications fréquentes, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de la Société participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques et des rapports pour lesquels il faut appliquer des procédures et des mesures administratives précises afin d'évaluer et de maîtriser certains risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

Dans le cadre de la philosophie de Canaccord en matière de risque, le prolongement de la première ligne de responsabilité en gestion des risques incombe aux directeurs de succursale et aux directeurs des bureaux de négociation (à l'intérieur de limites prescrites). La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de Canaccord sont menés par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique.

La structure de gouvernance de Canaccord comprend ce qui suit :



Le conseil d'administration (le conseil) surveille le cadre de gestion des risques à l'échelle de la Société, dont la responsabilité est déléguée aux comités d'audit et de gestion des risques. Le mandat du comité d'audit a été mis à jour au cours de l'exercice 2013 afin de mieux refléter la surveillance de la fonction gestion des risques de la Société par le comité. Se reporter à l'annexe A de la présente notice annuelle pour de plus amples renseignements.

Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance en suivant de près l'efficacité des contrôles internes et de l'environnement de contrôle. Également, il reçoit et examine diverses mises à jour trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risque importants et le programme général de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'exposition au risque par rapport à l'appétence pour le risque et, de manière générale, du processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef des finances, et les membres du comité comprennent le chef de la direction et des représentants de la haute direction des entreprises productrices de revenus clés et des secteurs fonctionnels de Canaccord. Le comité identifie, évalue et surveille les principaux risques

auxquels la Société est exposée en examinant et en approuvant l'appétence pour le risque de Canaccord, de même que les politiques, procédures et limites/seuils relatifs aux risques de la Société.

La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du processus de gestion des risques de Canaccord. Cette dernière compte un certain nombre de fonctions indépendantes des entreprises productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la gestion des risques d'entreprise, la conformité, l'exploitation, les contrôles internes et l'analyse financière, la trésorerie, les finances de même que les questions juridiques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours ou de tout facteur de risque de marché sous-jacent entraîne des pertes. Dans les limites de risque fixées par la fonction de gestion des risques et approuvées par le conseil d'administration, chaque secteur de l'entreprise a la responsabilité de s'assurer que ses positions sont prudentes par rapport au risque de marché. En outre, Canaccord a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Canaccord est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque de liquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. Elle est également exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'écart de taux et à un risque de liquidité précis à l'égard de ses transactions à titre de contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation par sa haute direction, Canaccord atténue son exposition au risque par l'application de diverses limites quant aux concentrations de contrôle, à la répartition et à l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. Canaccord gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives à l'échelle de la Société ainsi que par pupitre de négociation et par négociateur. Canaccord exploite un système d'analyse de scénarios et de mesure de la valeur à risque (VaR) à l'échelle de l'entreprise pour son portefeuille de titres de participation et de titres à revenu fixe. De plus, la direction examine et surveille à intervalles réguliers le niveau des stocks et les positions, les résultats des transactions de négociation, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Par conséquent, Canaccord s'assure qu'elle est bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Méthode de la valeur à risque (VaR)

Afin de mieux comprendre le risque de marché auquel est exposé le portefeuille de Canaccord, la VaR est calculée quotidiennement pour chacun des pupitres de négociation de Canaccord ainsi que pour l'ensemble de la Société. Ces calculs portent sur l'ensemble des portefeuilles de titres de participation et de titres à revenu fixe de Canaccord, à l'exclusion des titres liés aux clients.

Le calcul de la VaR est une méthode statistique qui tente de prédire la perte minimale selon le pire scénario pour le portefeuille de négociation de Canaccord à un niveau de confiance donné (p. ex. 95 %) au cours d'une période déterminée (p. ex. quotidiennement) dans des conditions de marché normales. La VaR de Canaccord est calculée à un niveau de confiance de 95 % au cours d'une période de détention d'une journée. Cela peut être interprété comme la perte minimum en une journée que Canaccord devrait s'attendre à subir dans ses portefeuilles de négociation 5 % du temps (c.-à-d. un jour sur 20). Par exemple, une VaR à 95 % de confiance couvrant 1 million \$ sur une journée prédit que le portefeuille perdra au moins 1 million \$ tous les 20 jours. L'un des avantages de la VaR est que cette simple mesure permet à la direction d'évaluer facilement et de comparer le risque de marché de manière objective pour les divisions et les produits.

Limites de la VaR

Étant donné que la VaR n'estime pas la perte quotidienne maximale que Canaccord pourrait subir, la Société recourt à d'autres méthodes comme la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour essayer de comprendre comment la valeur du portefeuille de négociation variera dans des conditions de marché extrêmes. Dans l'application de ces

méthodes, des facteurs de marché comme les indices de marché, les écarts de taux, les taux directeurs ou les prix des produits de base sont soumis à des simulations de crise, et la variation du portefeuille prédite qui en résulte est examinée afin de comprendre comment le portefeuille réagirait dans des conditions de marché extrêmes. La simulation de crise et l'analyse de scénarios conjuguées au rapport sur la VaR aident la direction de Canaccord à mieux comprendre le profil de risques des portefeuilles de négociation de la Société.

La VaR a une efficacité limitée, car ses prédictions se fondent sur les fluctuations passées des cours des actifs du portefeuille de négociation ainsi que sur les corrélations passées entre les actifs au cours des 12 derniers mois. Comme le passé n'est pas garant de l'avenir, le fait pour la VaR de s'appuyer sur des données historiques constitue l'un de ses principaux inconvénients. Afin de s'assurer que la VaR calculée saisit bien le véritable risque de marché de la Société, des contrôles ex post sont effectués à intervalles réguliers. Le processus consiste à examiner les profits et pertes de négociation passés de la Société et à les comparer aux pertes de négociation prédites par la VaR. Dans les cas où les profits et pertes réels ne correspondent pas aux pertes prédites par la VaR à l'intervalle de confiance précisé, les intrants et les hypothèses utilisés dans le calcul de la VaR sont examinés et modifiés au besoin.

L'autre inconvénient du calcul de la VaR à un jour est qu'il suppose que des positions peuvent être liquidées en un seul jour ce qui, selon la taille et la liquidité de la position, n'est pas toujours le cas. Afin d'atténuer cet inconvénient, Canaccord calcule des statistiques à l'égard du risque de liquidité dans le but de faire ressortir les positions les moins liquides de la Société. Ces statistiques sont obtenues en comparant la taille de chacune des positions de la Société avec le volume moyen de titres échangés en Bourse de chaque position. Ces statistiques à l'égard du risque de liquidité procurent à la direction une information supplémentaire utile dans le cadre de l'évaluation des positions les plus risquées de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients du secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et des secteurs d'activité sur marge de particuliers sont l'une des principales sources de risque de crédit pour Canaccord. Pour réduire au minimum son exposition financière dans ce domaine, Canaccord applique certaines normes de crédit et effectue des examens financiers à l'égard de clients et des nouveaux comptes.

Canaccord fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'une transaction sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur de marché d'une transaction sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, Canaccord est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si Canaccord est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, Canaccord a établi des plafonds qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables.

Canaccord est aussi exposée à un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis. Canaccord a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisé afin que les transactions pour des clients individuels soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis.

Canaccord se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent l'activité de placement pour compte, l'emprunt et le prêt de titres de même que la signature de conventions de mise en pension et de prise en pension de titres. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, Canaccord peut être exposée à un risque de perte. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie. Canaccord gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les

concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché une garantie sur certaines transactions et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

Canaccord comptabilise une provision pour créances douteuses dans le calcul des frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou ayant échoué, de fraudes, de gens et de systèmes, ou d'autres événements externes, comme des désastres ou des menaces pour la sécurité. Le risque opérationnel est présent dans l'ensemble des activités de Canaccord, y compris les processus, les systèmes et les contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière, une atteinte à la réputation, des amendes réglementaires et l'incapacité à gérer les risques de marché ou de crédit.

Canaccord exerce ses activités sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé de transactions. Pour atténuer ce risque, Canaccord a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des transactions au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement, des transactions et des limites de valeur quotidiennes des contrôles des liquidités de toutes les applications de négociation, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des transactions et des comptes. De plus, Canaccord a mis sur pied un programme axé sur le risque opérationnel (se reporter à la rubrique « Contrôle et autoévaluation des risques ») qui aide la Société à mesurer, à gérer, à signaler et à surveiller les questions concernant le risque opérationnel. Canaccord a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. En outre, Canaccord conclut des ententes de service avec des tiers et a recours à des audits de sécurité, le cas échéant.

Contrôle et autoévaluation des risques

Le contrôle et l'autoévaluation des risques ont pour but :

- de recenser et d'évaluer les principaux risques inhérents à l'entreprise et de les catégoriser en fonction de leur gravité et de leur fréquence;
- d'évaluer l'efficacité des contrôles mis en place à l'égard de ces risques principaux;
- d'atténuer les risques par l'établissement de plans d'action visant à améliorer l'environnement de contrôle, au besoin;
- de fournir à la direction une approche uniforme pour articuler et communiquer les profils de risque de leur domaine de responsabilité;
- de satisfaire aux exigences réglementaires et aux normes sectorielles.

Canaccord a établi un processus visant à établir quels sont les objectifs stratégiques de chaque groupe, unité ou service et à recenser, à évaluer et à quantifier les risques opérationnels qui restreignent la capacité de la Société d'atteindre ces objectifs. Les résultats du contrôle et de l'autoévaluation des risques servent spécifiquement à calculer les exigences du capital de risque opérationnel réglementaire pour Canaccord au Royaume-Uni et l'exposition au risque opérationnel dans l'ensemble des régions géographiques. Le contrôle et l'autoévaluation des risques sont mis à jour périodiquement et les résultats sont présentés au comité de gestion des risques et au comité d'audit.

Autres risques

Les autres risques englobent les risques qui ont une incidence importante néfaste sur les activités, mais qui ne correspondent pas au risque de marché, de crédit ou au risque opérationnel.

Risque réglementaire et risque juridique

Le risque réglementaire résulte de la non-conformité aux exigences réglementaires, ce qui pourrait entraîner des amendes ou des sanctions. Canaccord a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les exigences en matière de capital réglementaire, les exigences d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'octroi de crédit, la perception, la lutte contre le blanchiment d'argent, les délits d'initiés, les conflits d'intérêts et la tenue des comptes.

Le risque juridique découle des possibilités de poursuites au criminel ou de poursuites civiles ou réglementaires intentées contre Canaccord qui pourraient nuire considérablement aux affaires, aux activités ou à la situation financière de la Société. Canaccord compte un conseiller juridique en interne en plus d'avoir accès à un conseiller juridique externe pour l'aider à traiter des questions juridiques liées à l'exploitation et pour défendre les intérêts de Canaccord dans le cadre de diverses poursuites.

Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et juridique sont inclus dans le calcul des frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une activité entreprise par une société ou ses représentants ternisse son image au sein de la collectivité ou mine la confiance du public à son égard, entraînant un ralentissement des affaires, des poursuites ou un accroissement de la surveillance réglementaire. Le risque de réputation peut découler de défaillances d'ordre opérationnel, de la non-conformité aux lois et aux règlements ou au fait d'agir comme chef de file dans le cadre d'une transaction de financement non réussie. Le risque de réputation peut aussi se refléter dans la satisfaction de la clientèle et les notations externes, comme des rapports d'analystes de titres de participation. En plus de ses diverses politiques, contrôles et procédures en matière de gestion des risques, Canaccord s'est dotée d'un code d'éthique et de conduite des affaires officiel et d'un programme intégré axé sur la commercialisation, la marque, les communications et les relations avec les investisseurs afin de l'aider à gérer et à soutenir la réputation de la Société.

Risque de contrôle

En date du 31 mars 2014, des hauts dirigeants et des administrateurs de Canaccord détenaient ensemble environ 19,8 % des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe Canaccord Genuity Inc. Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions et la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Canaccord de conclure des transactions qui pourraient être bénéfiques à la Société ou à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas être intéressées à présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société. En outre, au 31 mars 2014, l'actionnaire le plus important que connaissait la direction était Franklin Templeton Investments Corp., par l'entremise d'un ou plusieurs de ses fonds communs de placement ou autres comptes de gestion. La participation totale de Franklin Templeton Investments Corp., soit 5 464 873 actions de Groupe Canaccord Genuity Inc., a été confirmée dans son plus récent dépôt effectué en date du 15 décembre 2011. Canaccord n'a pas été mise au fait de changements de participation depuis ce dépôt. Selon les documents déposés, Franklin Templeton Investments Corp. détenait 5,4 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 mars 2014. Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre de transactions de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques de l'entreprise, ce qui pourrait influer sur la rentabilité de Canaccord.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de Canaccord pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

Facteurs de risque

Vue d'ensemble

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de Canaccord sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La conjoncture économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes de négociation et la liquidité auront une incidence importante sur la rentabilité de Canaccord. Les produits des activités ordinaires tirés de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity sont liés aux actifs sous gestion et aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits des activités ordinaires tirés de la division des marchés des capitaux de Canaccord Genuity tiennent au recours à Canaccord par les sociétés clientes pour des mandats de consultation, aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier activement et de participer aux transactions sur les marchés des capitaux. Il peut également y avoir un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activités sur le marché par Canaccord, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats opérationnels et la situation financière de Canaccord. De plus, les activités de Canaccord sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits des activités ordinaires et du résultat d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs échappent au contrôle de Canaccord et, par conséquent, les produits des activités ordinaires et le résultat net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans les actions ordinaires ou privilégiées de Canaccord comporte plusieurs risques. Certains de ces risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques peuvent être importants et sont inhérents aux activités de Canaccord. La gestion des risques chez Canaccord constitue une grande priorité en raison de l'importance de son efficacité pour les activités de Canaccord. Pour en savoir plus sur la gestion des risques, se reporter à la rubrique « Gestion des risques » ci-dessus. Les facteurs de risque généraux ainsi que les facteurs de risque propres aux actions privilégiées auxquels la Société est confrontée sont présentés ci-dessous. Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais elle répertorie les risques que Canaccord juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister. Les facteurs de risque font l'objet de deux sections :

- A. Sommaire des facteurs de risque
- B. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées

A. Sommaire des facteurs de risque

- 1. Risques associés au secteur des services financiers en général
- 2. Risque lié à la réglementation
- 3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité
- 4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale
- 5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés
- 6. Importantes fluctuations des résultats
- 7. Risque lié à la négociation à titre de contrepartiste
- 8. Risque de change
- 9. Risque de taux d'intérêt
- 10. Risque de liquidité
- 11. Risque inhérent aux activités de prise ferme

- 12. Risque de crédit/contrepartie
- 13. Risque lié à la négociation de dérivés
- 14. Inconduite d'employés
- 15. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates
- 16. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication
- 17. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent
- 18. Conflits d'intérêts éventuels
- 19. Risque juridique
- 20. Vive concurrence
- 21. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires
- 22. Gestion insuffisante de la croissance

1. Risques associés au secteur des services financiers en général

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides et lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative. De plus, il y a le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la détention de titres, de la négociation à titre de contrepartiste, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs de transactions non autorisées), de défaillances dans le traitement des transactions sur titres, de poursuites, d'une baisse des produits des activités ordinaires au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

2. Risque lié à la réglementation

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour Canaccord beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), la Financial Conduct Authority (FCA) et d'autres organismes sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant entraîner de la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de Nomad ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats opérationnels et la situation financière de Canaccord.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage. Canaccord ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de Canaccord pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à Canaccord en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale. Par exemple, les produits générés par Canaccord dans une période donnée pourraient subir l'influence négative notamment de projets de législation fiscale, de changements à la politique de la concurrence et d'autres règlements et politiques gouvernementaux.

La capacité de Canaccord d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

3. Risque découlant de variations du volume des transactions, des cours ou de la liquidité

Les produits des activités ordinaires de Canaccord pourraient diminuer en cas de baisse du volume des transactions, des cours ou de la liquidité. Des baisses du volume des transactions sur titres et de la liquidité du marché entraînent généralement un recul des produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des transactions de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur de marché des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et à des retraits d'actifs sous gestion. Une chute soudaine de la valeur de marché des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations, et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Dans de tels marchés, Canaccord pourrait aussi connaître une baisse de ses produits des activités ordinaires et les transactions réalisées à titre de contrepartiste et les activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes.

4. Risque découlant d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et une réduction des transactions sur titres, du fait d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché à l'échelle mondiale qui échappent au contrôle de Canaccord, pourraient entraîner une baisse importante des produits des activités ordinaires que Canaccord tire des activités de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et de Canaccord Genuity. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché, le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, les changements aux lois et aux règlements, l'exposition aux fluctuations du cours des devises, l'inflation, les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement et fonds de retraite, les scandales financiers, la guerre ou l'insurrection ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

5. Risque lié à des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ciblés

Les produits des activités ordinaires de Canaccord sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de Canaccord. Les activités de Canaccord sont particulièrement tributaires du marché pour les placements en actions par des sociétés des secteurs des mines et métaux, de l'énergie, de l'agriculture, de la technologie, des technologies propres et du développement durable, du transport et des produits industriels, des services financiers, des soins de santé et sciences de la vie, de l'immobilier et de l'hôtellerie, des produits de consommation et de détail, des services de soutien, des médias et des télécommunications, du papier et des produits forestiers, des infrastructures, des sociétés de placement, de l'aérospatiale et matériel de défense, des loisirs et des placements privés. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements en actions, mais aussi au volume des transactions sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits des activités ordinaires de Canaccord dans les exercices précédents vient en grande partie de la forte progression du nombre et de la taille des transactions de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par Canaccord et de la montée connexe des transactions exécutées sur les titres de ces sociétés sur le marché secondaire. Les activités de prise ferme dans les secteurs visés par Canaccord peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité inférieur aux attentes d'un analyste ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de Canaccord font généralement appel à Canaccord à court terme, au cas par cas, pour des transactions particulières sur les marchés des capitaux ou pour des transactions de consultation particulières. Si, pendant des périodes marquées par le ralentissement des activités sur les marchés dans ses secteurs cibles, Canaccord ne réussit pas à trouver un nombre substantiel de nouveaux mandats qui produisent une rémunération à la conclusion fructueuse des transactions, ses activités et ses résultats opérationnels pourraient alors en souffrir.

6. Importantes fluctuations des résultats

Les produits des activités ordinaires et les résultats d'exploitation de Canaccord peuvent fluctuer d'un trimestre et d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre de transactions de prise ferme et de consultation réalisées, les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la négociation à titre de contrepartiste, le nombre de transactions de courtage institutionnel et de détail effectuées, les variations des dépenses liées à l'effectif, les dépenses liées aux poursuites et les frais liés à l'établissement ou à l'expansion de nouvelles divisions ou à l'offre de produits et services. Les produits tirés des transactions de prise ferme et de consultation ne sont comptabilisés que lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement réalisée aux termes du mandat et que les produits des activités ordinaires correspondants peuvent être raisonnablement établis. Par conséquent, le moment où Canaccord constate les produits tirés d'une transaction importante peut influer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels et annuels. La structure de coûts de Canaccord vise actuellement à satisfaire la demande pour les transactions de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, Canaccord pourrait subir des pertes si la demande pour ce type de transactions chutait plus vite que sa capacité de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges de personnel fixes. En raison des facteurs énoncés ci-dessus et d'autres facteurs, rien ne garantit que Canaccord sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

7. Risque lié à la négociation à titre de contrepartiste

Une grande partie des produits des activités ordinaires de Canaccord provient des activités de négociation à titre de contrepartiste, qui comprennent la tenue de marché, les activités de couverture et la négociation de produits exclusifs. Par conséquent, Canaccord peut subir des pertes de négociation liées à l'achat, la vente ou la vente à découvert de titres, y compris, sans s'y limiter, des titres à revenu fixe, des dérivés de taux d'intérêt, des titres de participation, des options sur actions, des fonds négociés en Bourse, des fonds d'investissement à capital fixe, des certificats américains d'actions étrangères et des certificats internationaux d'actions étrangères. Ces pertes liées aux positions sur les stocks de Canaccord résultent le plus souvent d'une baisse du volume des transactions, des cours ou de la liquidité. Une baisse de l'un ou de l'ensemble de ces facteurs peut entraîner des pertes sur l'évaluation à la valeur de marché de titres détenus en stock ou des pertes découlant de l'exécution de transactions en tant que contrepartiste. De plus, Canaccord peut prendre part à des transactions qui visent à couvrir le risque, mais qui sont inefficaces, ce qui pourrait entraîner des pertes. Canaccord tente d'atténuer les pertes potentielles découlant des activités de négociation à titre de contrepartiste en imposant des limites strictes quant aux positions et au niveau du pupitre de négociation, ainsi que grâce à une surveillance vigilante des risques pour toutes les activités de négociation à titre de contrepartiste.

8. Risque de change

Canaccord est exposée à un risque de change qui découle surtout de ses investissements nets dans des filiales à l'étranger et d'instruments financiers détenus par ses filiales actives qui sont libellés en devises autres que la monnaie de fonctionnement de la Société. Les résultats de Canaccord sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de Canaccord sont exercées et réalisées en livres sterling, en dollars américains, en dollars australiens, en dollars de Hong Kong, en yuan chinois et en dollars de Singapour. Toute fluctuation de l'une ou l'autre de ces devises par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations du résultat global de Canaccord. Canaccord gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de Canaccord en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités et à la situation financière de Canaccord.

9. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par Canaccord. Canaccord s'efforce de minimiser et de contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. Canaccord couvre ses positions, le cas échéant, de façon à réduire au minimum son exposition nette au risque de taux d'intérêt.

Découlant du risque de taux d'intérêt est le risque lié à la variation de l'écart entre les taux d'intérêt sur les actifs risqués et ceux sur les actifs sans risque, communément appelé « écart de taux ». Cette variation de l'écart de taux peut nuire à la valeur des titres à revenu fixe détenus par Canaccord.

10. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut être une cause de faillite pour des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également être une cause de faillite pour ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influer sur le comportement des clients de Canaccord et sur la volonté des contreparties de conclure des transactions de courtage avec la Société. La liquidité de Canaccord pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, le manquement d'une contrepartie, une perturbation générale des marchés, un ralentissement prolongé des marchés ou des problèmes opérationnels.

Le manque de fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins de financement au moyen de ses fonds autogénérés, de la vente d'actions ordinaires et privilégiées et d'emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement suffisant sera à la portée de la Société ni, le cas échéant, qu'il le sera à des conditions qui lui conviennent.

11. Risque inhérent aux activités de prise ferme

La participation de Canaccord à des activités de prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. Canaccord peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider les titres qu'elle s'est engagée à acheter à une valeur inférieure au prix d'achat convenu.

En outre, Canaccord peut maintenir des positions importantes dans des titres particuliers. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. Canaccord peut aussi être exposée à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans d'autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

12. Risque de crédit/contrepartie

Canaccord est exposée au risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

Canaccord offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'une transaction sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur de marché d'une transaction sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, Canaccord est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si Canaccord ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que Canaccord examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. Canaccord pourrait également ne pas obtenir des renseignements exhaustifs ou exacts concernant le risque commercial inhérent à une contrepartie.

13. Risque lié à la négociation de dérivés

En plus des risques associés à tous les placements, Canaccord fait face à certains risques propres aux dérivés, notamment, sans s'y limiter, les risques suivants : les prix des dérivés sont influencés par plusieurs facteurs autres que le cours du titre sous-jacent; rien ne garantit qu'un marché existera lorsque Canaccord voudra acheter ou vendre l'un de ces dérivés; l'autre partie au contrat peut ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations financières; une stratégie de couverture au moyen de dérivés visant à réduire le risque peut ne pas être efficace et la valeur du marché du placement couvert et celle de l'instrument dérivé utilisé peuvent ne pas être parfaitement corrélées; et les investisseurs peuvent spéculer en utilisant des dérivés, ce qui donne lieu à des fluctuations des prix. Tous ces facteurs peuvent entraîner une perte pour Canaccord. Bien que bon nombre de dérivés soient négociés en Bourse (p. ex., les options sur actions et les contrats à terme standardisés), ce qui contribue à atténuer le risque de contrepartie grâce à la présence d'une chambre de compensation centrale ainsi que le risque de liquidité grâce aux contrats standardisés fondés sur les prix publiés sur le marché, Canaccord peut aussi s'engager dans des négociations hors Bourse où il n'y a aucune chambre de compensation ni marché public et, en conséquence, accroître son risque de contrepartie et son risque de liquidité.

14. Inconduite d'employés

Dans le secteur des services financiers, il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés au cours des dernières années, et Canaccord s'expose à ce type de risques. Canaccord pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des transactions qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables, ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de Canaccord. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que Canaccord prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

15. Politiques et procédures de gestion des risques inadéquates

Les politiques et procédures de gestion des risques de Canaccord reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de Canaccord pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne peuvent pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition peut être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de Canaccord suffiront pour prévenir une perte financière importante.

16. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication

Canaccord est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes susceptibles de nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord. Afin d'atténuer ce risque, tout logiciel développé pour Canaccord fait l'objet de tests approfondis avant d'être utilisé afin de s'assurer qu'il fonctionne comme prévu. Rien ne garantit que Canaccord pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures et moyens de sauvegarde en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que Canaccord soit dotée de procédures de sauvegarde, de doubles systèmes, d'une capacité excédentaire et de plans de continuité des transactions, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront adéquats en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Les activités de Canaccord reposent également sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si Canaccord prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et à d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cela pourrait constituer une menace pour les données confidentielles ou d'autres informations de Canaccord, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques, ou provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. Canaccord pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer, et Canaccord pourrait faire l'objet de litiges et subir des pertes financières qui ne sont pas assurées ni entièrement couvertes par une police d'assurance détenue par Canaccord.

17. Incapacité de recruter et de maintenir en fonction du personnel compétent

Les activités de Canaccord reposent sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie de l'employé. Le maintien en fonction de conseillers en placement, d'experts en placements et gestionnaires de fonds, de conseillers, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et négociation ainsi que du personnel de gestion et d'administration est fondamental pour Canaccord.

La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est très intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de Canaccord. Bien que Canaccord vise à limiter le taux de roulement de ses professionnels, rien ne garantit que Canaccord ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord.

La difficulté à recruter des employés et à les maintenir en fonction est responsable de l'importante contribution des coûts de rémunération aux coûts globaux de Canaccord, et Canaccord prévoit que cette tendance se poursuivra dans l'avenir. Rien ne garantit que Canaccord sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs.

18. Conflits d'intérêts éventuels

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord.

En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

19. Risque juridique

Nombre de volets des activités de Canaccord comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une transaction et d'autres conseils que Canaccord donne aux participants à des transactions stratégiques. Ces conseils nécessitent souvent de procéder à une analyse complexe et d'utiliser un jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. Canaccord pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris de poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, Canaccord pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir considérablement sa réputation, et, de ce fait, l'empêcher de conclure des affaires intéressantes et nuire à ses activités futures. Toute décision défavorable rendue contre Canaccord dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les risques juridiques auxquels Canaccord est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement, ses experts en placement, ses gestionnaires de fonds ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard de transactions sur titres, exécutent des transactions non autorisées, mettent en œuvre les directives d'une manière inadéquate, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence. Cela pourrait avoir une incidence néfaste importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de Canaccord.

Lorsque Canaccord recrute des conseillers en placement ayant une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou du common law peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou Canaccord, et Canaccord peut devoir débourser certaines sommes au titre de montants adjugés, de règlements et de frais juridiques.

20. Vive concurrence

Canaccord évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de Canaccord sont de grandes maisons de courtage au Canada et à l'étranger, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de Canaccord. Ces concurrents rivalisent directement avec Canaccord pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés, et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure peuvent annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que Canaccord et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord ainsi que sur sa capacité d'attirer et de maintenir en poste des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que Canaccord réussira à livrer concurrence efficacement.

21. Manque de financement disponible ou de fonds propres réglementaires

Les activités de Canaccord dépendent de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de Canaccord de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Genuity et de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de Canaccord devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que Canaccord pourra continuer à avoir accès à du financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

22. Gestion insuffisante de la croissance

Au cours des dernières années, Canaccord a connu une croissance importante de ses activités. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les contrôles et les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue des produits des activités ordinaires, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, Canaccord a acquis et acquerra encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. Ces acquisitions comporteront certains risques, dont l'incapacité de maintenir en fonction les employés clés des sociétés acquises, la dégradation des relations avec les clients et les partenaires commerciaux, l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des investissements accrus dans la formation de personnel de gestion et d'exploitation et dans les systèmes et installations de gestion et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. En outre, les acquisitions exigent souvent de comptabiliser un goodwill et d'autres immobilisations incorporelles importants. Selon les IFRS, Canaccord doit évaluer, au moins annuellement et possiblement plus fréquemment, si le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles à durée indéterminée se sont dépréciés. L'amortissement des immobilisations incorporelles fera l'objet d'un test de dépréciation s'il y a une indication que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Toute réduction de la valeur ou toute perte de valeur du goodwill ou des autres immobilisations incorporelles donnera lieu à un retranchement des résultats, qui pourrait avoir une incidence néfaste considérable sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres de Canaccord dans des périodes futures.

Il se pourrait que Canaccord ne réussisse pas à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres de la Société dans des périodes futures.

B. Sommaire des facteurs de risque propres aux actions privilégiées

- 1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché
- 2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières
- 3. Notation des actions privilégiées
- 4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées
- 5. Restrictions relatives au versement de dividendes
- 6. Restrictions relatives au rachat d'actions
- 7. La Société peut racheter les actions privilégiées
- 8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés
- 9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés
- 10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable
- 11. Rachat d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs
- 12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration
- 13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

1. Imprévisibilité et volatilité du prix du marché

De temps à autre, le marché boursier connaît une importante volatilité des cours et des volumes pouvant avoir une incidence sur le cours des actions privilégiées pour des motifs indépendants de la performance de la Société. La valeur des actions privilégiées est également exposée aux fluctuations du marché en raison de facteurs qui touchent les activités de la Société comme l'évolution de la législation ou de la réglementation, la concurrence, les changements technologiques et l'activité sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La valeur des actions privilégiées dépendra également de la solvabilité générale de la Société.

À l'image d'autres actions privilégiées, la valeur de marché des actions privilégiées de la Société est surtout influencée par les fluctuations (réelles ou prévues) des taux d'intérêt en vigueur et de la notation qui leur est attribuée. Les variations réelles ou prévues des notations des actions privilégiées peuvent aussi avoir une incidence sur le coût auquel la Société peut négocier ou obtenir du financement et, par conséquent, toucher les liquidités, les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

Les rendements de titres similaires influeront sur la valeur de marché des actions privilégiées. En supposant que tous les autres facteurs demeurent constants, la valeur de marché des actions privilégiées devrait baisser à mesure que les rendements de titres similaires augmentent et augmenter à mesure que les rendements de titres similaires baissent. Les écarts par rapport au rendement des obligations du gouvernement du Canada, au taux des bons du Trésor et à d'autres taux d'intérêt de référence comparables pour des titres similaires peuvent avoir une incidence comparable sur la valeur de marché des actions privilégiées.

La valeur de marché des actions privilégiées peut aussi dépendre du prix du marché des actions ordinaires. Il est impossible de prévoir les cours auxquels les actions ordinaires se négocieront. Les cours des actions ordinaires seront influencés par les résultats financiers de la Société et par des facteurs politiques, économiques, financiers et autres complexes et interreliés qui peuvent avoir une incidence sur les marchés des capitaux dans leur ensemble, les Bourses où sont négociées les actions ordinaires et le segment de marché auquel participe Canaccord.

2. Incapacité de s'acquitter de ses obligations financières

Comme la Société est une société de portefeuille, sa capacité de payer des dividendes et d'autres frais d'exploitation et intérêts ainsi que de s'acquitter de ses obligations dépend dans une large mesure de la réception de fonds suffisants de ses principales filiales, des rendements générés par ses placements, de sa capacité de mobiliser des capitaux additionnels et de la valeur de ses activités et actifs sous-jacents. Par conséquent, la probabilité que les porteurs d'actions privilégiées recevront des dividendes dépend considérablement de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales et sociétés affiliées de la Société, des principales entités dans lesquelles la Société investit ainsi que de ses activités et actifs sous-jacents. Le paiement d'intérêts et de dividendes à la Société par certaines de ces principales filiales ou entités est aussi assujetti à des restrictions législatives et réglementaires, qui exigent le respect de normes en matière de solvabilité et de capital par ces entités.

3. Notation des actions privilégiées

La notation des actions privilégiées qui s'applique aux actions privilégiées de la Société est une évaluation effectuée par DBRS de la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations. La notation repose sur certaines hypothèses concernant le rendement futur et la structure du capital future de la Société qui peuvent ou non refléter le rendement actuel ou la structure du capital actuelle de la Société. Des modifications à la notation des actions privilégiées peuvent avoir une incidence sur le prix du marché ou la valeur de marché ainsi que sur la liquidité des actions privilégiées. Rien ne garantit que la notation attribuée aux actions privilégiées demeurera en vigueur pendant une période donnée ou qu'elle ne sera pas abaissée ou complètement retirée par l'organisme de notation pertinent.

4. Restrictions relatives à la capacité de liquider les actions privilégiées

Les actions privilégiées ne sont pas assorties d'une date d'échéance ou de rachat fixe et elles ne sont pas rachetables au gré du porteur. La capacité d'un porteur de liquider ses actions privilégiées, le cas échéant, peut être limitée.

5. Restrictions relatives au versement de dividendes

Même si les actions privilégiées comportent des dividendes cumulatifs, la Société peut ne pas être en mesure, en vertu de la loi, de déclarer et de payer les dividendes prévus. La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal des activités.

6. Restrictions relatives au rachat d'actions

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ou autrement acquérir certaines de ses actions si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

7. La Société peut racheter les actions privilégiées

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs au rendement des actions privilégiées. Si les taux en vigueur sont inférieurs au moment du rachat, un acheteur ne pourrait pas réinvestir le produit du rachat dans un titre comparable offrant un rendement effectif aussi élevé que celui des actions privilégiées faisant l'objet du rachat. Le droit de rachat de la Société peut avoir une incidence négative sur la capacité de l'acheteur à vendre les actions privilégiées à mesure que la date ou la période de rachat optionnelle approche.

La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter ses actions, quel que soit le nombre, si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

8. Les créanciers de la Société ont priorité sur les actionnaires privilégiés

Toutes les actions privilégiées de la Société pouvant être en circulation au moment d'une faillite ou d'une liquidation de la Société sont de rang égal. En cas d'insolvabilité ou de liquidation de la Société, les actifs de celle-ci doivent servir au remboursement de la dette, y compris la dette subordonnée et intersociétés, avant que des paiements sur les actions privilégiées soient effectués.

9. Les taux de dividendes des actions privilégiées seront ajustés

Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série A sera ajusté le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées de série C sera ajusté le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Le taux de dividende à l'égard des actions privilégiées à taux variable sera ajusté chaque trimestre. Dans chaque cas, il est peu probable que le nouveau taux de dividende soit le même que le taux applicable à la période précédente et il pourrait être inférieur.

10. Risque de taux d'intérêt lié aux actions privilégiées à taux variable

L'ajustement du taux applicable à une action privilégiée à taux variable peut donner lieu à un rendement inférieur à celui d'une action privilégiée à taux fixe. Le taux applicable à une action privilégiée à taux variable fluctuera selon les variations du taux des bons du Trésor sur lequel il est fondé, lequel peut fluctuer à son tour et être influencé par un certain nombre de facteurs interreliés, dont des événements économiques, financiers et politiques qui échappent au contrôle de la Société.

11. Rachat d'actions privilégiées sans le consentement des porteurs

Dans certaines circonstances, les actions privilégiées peuvent être rachetées par la Société sans le consentement du porteur. La Société peut ne pas effectuer un paiement ou fournir une contrepartie afin d'acheter certaines de ses actions si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le versement d'un paiement ou d'une contrepartie ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités.

En outre, un placement dans les actions privilégiées à taux fixe ou les actions privilégiées à taux variable, selon le cas, peut devenir respectivement un placement dans les actions privilégiées à taux variable ou les actions privilégiées à taux fixe, sans le consentement du porteur, dans le cas d'une conversion automatique dans les circonstances décrites dans les prospectus simplifiés aux termes desquels les actions privilégiées ont été vendues. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux variable sera un taux variable ajusté chaque trimestre, en fonction du taux des bons du Trésor, lequel peut varier de temps à autre. Lors de la conversion automatique des actions privilégiées à taux variable en actions privilégiées à taux fixe, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux fixe sera, pour chaque période de cinq ans, un taux fixe établi en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada le trentième jour précédent le premier jour de cette période de cinq ans. De plus, les porteurs peuvent empêcher la conversion de leurs actions privilégiées à taux fixe en actions privilégiées à taux variable, et inversement, dans certaines circonstances.

12. Dividendes déclarés à la discrétion du conseil d'administration

Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir de dividendes sur ces actions, à moins que le conseil d'administration de la Société en déclare. La déclaration de dividendes est à la discrétion du conseil d'administration, même si la Société dispose de fonds suffisants, déduction faite de ses passifs, pour en payer.

La Société peut ne pas déclarer ou payer un dividende si un motif valable lui porte à croire i) qu'elle est incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités, ou ii) que le paiement de dividende ferait en sorte qu'elle deviendrait incapable de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance dans le cours normal de ses activités. Les dettes de la Société comprennent celles contractées dans le cours normal de ses activités, les emprunts, y compris la dette intersociétés, et les montants, le cas échéant, qui sont dus par la Société aux termes de garanties à l'égard desquelles une demande de paiement a été formulée.

13. Aucun droit de vote, sauf dans des circonstances limitées

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont généralement pas le droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf dans des circonstances limitées. Les porteurs d'actions privilégiées n'auront pas le droit d'élire le conseil d'administration de la Société.

Facteurs de risque propres aux actions privilégiées en circulation de Canaccord

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série A et de série B, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus simplifié daté du 16 juin 2011 de Canaccord.

Pour obtenir une liste détaillée des facteurs de risque propres aux actions privilégiées de série C et de série D, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus simplifié daté du 2 avril 2012 de Canaccord.

Dividendes

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans close le 31 mars 2014 :

		Date de clôture des	
Trimestre	Dividendes	registres	Date de paiement
T1/12	0,10 \$	26 août 2011	15 septembre 2011
T2/12	0,10 \$	2 décembre 2011	15 décembre 2011
T3/12	0,10 \$	2 mars 2012	15 mars 2012
T4/12	0,10 \$	1 ^{er} juin 2012	15 juin 2012
T1/13	0,05 \$	24 août 2012	10 septembre 2012
T2/13	0,05 \$	30 novembre 2012	10 décembre 2012
T3/13	0,05 \$	1 ^{er} mars 2013	15 mars 2013
T4/13	0,05 \$	31 mai 2013	10 juin 2013
T1/14	0,05 \$	30 août 2013	10 septembre 2013
T2/14	0,05 \$	22 novembre 2013	10 décembre 2013
T3/14	0,05 \$	21 février 2014	10 mars 2014
T4/14	0,05 \$	20 juin 2014	2 juillet 2014

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions privilégiées pour la période de trois ans close le 31 mars 2014 :

	Dividendes sur actions privilégiées de	Dividendes sur actions privilégiées	Date de clôture	
Trimestre	série A	de série C	des registres	Date de paiement
T1/12	0,37295 \$	S. O.	16 septembre 2011	30 septembre 2011
T2/12	0,34375 \$	S. O.	16 décembre 2011	3 janvier 2012
T3/12	0,34375 \$	S. O.	16 mars 2012	2 avril 2012
T4/12	0,34375 \$	0,3190\$	15 juin 2012	3 juillet 2012
T1/13	0,34375 \$	0,359375\$	14 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2012
T2/13	0,34375 \$	0,359375\$	14 décembre 2012	31 décembre 2012
T3/13	0,34375 \$	0,359375\$	15 mars 2013	1 ^{er} avril 2013
T4/13	0,34375 \$	0,359375\$	21 juin 2013	2 juillet 2013
T1/14	0,34375 \$	0,359375\$	13 septembre 2013	30 septembre 2013
T2/14	0,34375 \$	0,359375 \$	20 décembre 2013	31 décembre 2013
T3/14	0,34375 \$	0,359375 \$	14 mars 2014	31 mars 2014
T4/14	0,34375 \$	0,359375 \$	13 juin 2014	30 juin 2014

Politique en matière de dividendes

Des dividendes devraient être déclarés et payés trimestriellement, mais le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion. Tous les paiements de dividendes seront tributaires de la conjoncture économique générale, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents.

Description de la structure du capital

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et de trois catégories d'actions privilégiées, chacune étant d'un nombre illimité et pouvant être émises en série, dont 100 982 528 actions ordinaires, 4 540 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 d'actions privilégiées de série C sont émises et en circulation en date du 3 juin 2014.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- a) déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- b) donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- c) assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

i. Actions privilégiées de série A

À l'exercice 2012, la Société a émis 4 540 000 d'actions privilégiées de premier rang, série A, à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A ont le droit, à leur gré, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série A le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série B sont rachetables au gré de la Société le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

ii. Actions privilégiées de série C

À l'exercice 2013, la Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série C, à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C ont le droit, à leur gré, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série D), sous réserve de certaines conditions le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série D auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série C le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série D sont rachetables au gré de la Société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. La Société détient 106 794 actions privilégiées de série C comme actions propres.

Restrictions sur la propriété et le transfert d'actions ordinaires

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionnariat d'un courtier en placement est assujetti à certaines restrictions. Pour permettre à la Société de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions suivantes.

- La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire réel et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.
- La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'actions et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :
 - a) après l'émission ou l'immatriculation du transfert, l'actionnaire (avec les personnes avec qui elle a des liens ou les membres de son groupe) détiendrait à titre de propriétaire réel ou contrôlerait, directement ou indirectement, une « participation importante » dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes; ou
 - b) la personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert refuse de signer et de délivrer une déclaration à l'égard de sa propriété réelle d'actions de la Société.

À ces fins, une « participation importante » signifie, en ce qui a trait à la Société :

- a) à l'égard des règles applicables de l'OCRCVM et de la Bourse de croissance TSX Inc. la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes rattachés à la totalité des titres avec droit de vote de la Société; ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société; ou iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Genuity;
- b) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Toronto, la détention, directe ou indirecte, à titre personnel ou de concert avec toute autre personne de titres : i) assurant au moins 20 % des votes rattachés à la totalité des titres avec droit de vote; ii) conférant le droit de recevoir au moins 20 % de toute distribution versée sur le bénéfice; et iii) représentant au moins 20 % du capital social ou des titres participatifs de la Société;
- c) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) (qui renvoient à une participation importante en utilisant « position importante »), le fait de détenir le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion et les politiques de La Corporation Canaccord Genuity, que ce soit du fait de la détention de titres, d'un contrat ou de toute autre manière, et

une personne est réputée détenir une position importante dans le capital social de la Société en vertu des règles de la Bourse si, directement ou indirectement, elle a le droit : i) d'exercer au moins 10 % des droits de vote rattachés aux titres avec droit de vote; ou ii) de recevoir au moins 10 % du bénéfice net de la Société;

- d) à l'égard des règles applicables de l'Autorité des marchés financiers au Québec, la propriété ou détention, directe ou indirecte, de plus de 10 % des droits de vote rattachés aux titres émis par la Société; et
- e) à l'égard des règles applicables de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) des États-Unis, un changement dans l'actionnariat détenu dans la Société faisant en sorte qu'une personne ou entité possède, détienne ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 25 % des titres.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des activités de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Étant donné que la Société est la société mère de Canaccord Genuity Limited et d'autres filiales qui sont régies par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, la loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôlants et contrôlants proposés de ces filiales l'obligation d'obtenir l'approbation de la FCA avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). En ce qui a trait à Canaccord Genuity Limited et aux autres filiales régies par la FCA, un « contrôlant » est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions ou droits de vote de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionnariat dans la Société.

Des obligations similaires existent en vertu des lois de Hong Kong, de Singapour et de Jersey et Guernesey aux îles de la Manche relativement aux filiales de la Société qui sont réglementées par les autorités en valeurs mobilières et en instruments à terme dans ces territoires.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Marché des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX), sous le symbole « CF », ainsi qu'à la Bourse de Londres, sous le symbole « CF. ».

Les actions privilégiées de série A de Canaccord sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.A ». Les actions privilégiées de série C de Canaccord sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.C ».

Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume de négociation mensuel pour les actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Mars 2014	8,35 \$	7,75 \$	4 573 500
Février 2014	8,45 \$	6,54 \$	8 602 300
Janvier 2014	7,45 \$	6,34 \$	4 830 900
Décembre 2013	6,70 \$	5,90 \$	3 353 700
Novembre 2013	6,76 \$	5,88\$	3 042 700
Octobre 2013	6,85 \$	5,84 \$	3 314 800
Septembre 2013	7,06 \$	6,46 \$	1 702 400
Août 2013	6,89 \$	6,22 \$	2 289 800
Juillet 2013	6,74 \$	6,10 \$	2 186 900
Juin 2013	6,27 \$	5,24 \$	3 317 200
Mai 2013	6,40 \$	5,67 \$	6 900 300
Avril 2013	6,57 \$	5,05 \$	6 754 800

Le tableau qui suit présente la fourchette du cours des actions et le volume de négociation des actions privilégiées de série A et de série C à la Bourse de Toronto pour les périodes indiquées. Les prix se fondent sur les montants présentés provenant de « Thomson One ».

	Série A			Série C		
Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Mars 2014	20,70 \$	19,75 \$	135 170	21,05 \$	20,50 \$	69 570
Février 2014	20,49 \$	18,35 \$	90 876	20,90 \$	18,95 \$	117 072
Janvier 2014	19,09 \$	17,41 \$	106 526	19,48 \$	18,35 \$	96 872
Décembre 2013	17,99\$	16,95 \$	188 421	18,74 \$	17,97 \$	150 865
Novembre 2013	18,69 \$	16,85 \$	176 248	18,65 \$	17,75 \$	150 630
Octobre 2013	19,62 \$	17,99 \$	86 502	20,30 \$	18,08 \$	107 025
Septembre 2013	19,58 \$	18,52 \$	75 542	20,78 \$	19,75 \$	46 514
Août 2013	20,09 \$	18,55 \$	59 438	20,88 \$	19,25 \$	50 695
Juillet 2013	20,00 \$	18,80 \$	65 163	20,19 \$	19,25 \$	61 442
Juin 2013	20,37 \$	18,75 \$	80 897	20,90 \$	19,56 \$	60 459
Mai 2013	20,66 \$	19,50 \$	68 452	21,52 \$	20,04 \$	74 913
Avril 2013	21,68 \$	19,09 \$	115 773	22,88 \$	19,61 \$	100 710

Titres bloqués

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes étaient bloquées au 31 mars 2014 ou font l'objet de restrictions contractuelles qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions	Pourcentage des actions diluées en	À être libér	ées au cours	de l'exercice 2017 ou
	contractuelles	circulation	2015	2016	après
Blocage en vertu du régime d'intéressement des employés	14 920 095	13,8 %	6 996 203	6 539 379	1 384 513

Le « blocage en vertu du régime d'intéressement des employés » constitue l'ensemble des actions qui ne pouvaient pas être négociées et qui étaient détenues en raison du programme de maintien en fonction et des contrats d'emploi pour les employés de la Société au 31 mars 2014. Les actions sont bloquées et libérées selon les modalités énoncées dans des conventions individuelles. Par suite de l'acquisition de Genuity, 26,5 millions d'actions ont été émises et bloquées par la Société de fiducie Computershare du Canada le 23 avril 2010. Ces actions sont libérées au prorata sur une période de cinq ans; par conséquent, 5,3 millions d'actions ont été libérées les 23 avril 2011 et 23 avril 2012, 5,2 millions d'actions, le 23 avril 2013 et 5,1 millions d'actions, le 23 avril 2014. De plus, par suite de l'acquisition de BGF, 623 796 actions ont été émises et bloquées par la Société de fiducie Computershare du Canada le 1^{er} novembre 2011. Ces actions sont libérées au prorata sur une période de cinq ans.

Administrateurs et dirigeants

Nom, fonction et actionnariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur de la Société, son nom, sa municipalité de résidence, son poste, sa période de service et sa principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 6 août 2014) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
CHARLES N. BRALVER Westport, Connecticut Administrateur	Administrateur de sociétés et conseiller, associé de Massif Partners LLP; doyen associé principal de International Business and Finance et directeur exécutif du Center for Emerging Market Enterprises, The Fletcher School, Tufts University	2010
MASSIMO C. CARELLO ¹ Londres, Angleterre Administrateur	Administrateur de sociétés et investisseur privé dans des sociétés ouvertes	2008
WILLIAM J. EEUWES ^{1, 2} Burlington, Ontario Administrateur	Vice-président principal et chef mondial, placement privé, Financière Manuvie	2002
MICHAEL D. HARRIS ^{2,3} East York, Ontario Administrateur	Conseiller d'affaires principal de Cassels Brock & Blackwell LLP; conseiller d'affaires principal de Goodmans LLP	2004
DAVID J. KASSIE ⁴ Toronto, Ontario Président du conseil d'administration et administrateur	Président du conseil d'administration de la Société et de La Corporation Canaccord Genuity; associé de Marchés des capitaux Genuity	2010
TERRENCE A. LYONS ^{1,2,5} Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur principal	Administrateur de sociétés et conseiller, président du conseil d'administration d'Eacom Timber Corporation; président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation	2004
PAUL D. REYNOLDS Toronto, Ontario Chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2005
DIPESH J. SHAH Middlesex, Royaume-Uni Administrateur	Administrateur de sociétés	2012

- 1) Membre du comité d'audit.
- 2) Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération
- 3) M. Harris a été administrateur de Naturade, Inc. société ouverte des États-Unis, jusqu'en août 2006. Dans l'année ayant suivi sa démission, cette société a déposé une requête en vue d'une réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. M. Harris était administrateur de Grant Forest Products Inc. Le 25 juin 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») à l'égard de Grant Forest Products Inc. M. Harris est resté administrateur de Grant Forest Products Inc. jusqu'au 30 juin 2010 afin d'aider à la réalisation ordonnée de l'arrangement en vertu de la LACC.
- 4) M. Kassie était président du conseil d'administration et administrateur de SkyPower Corporation au moment où, le 12 août 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la LACC à l'égard de SkyPower Corporation. La réalisation des biens de la société (désormais appelée Interwind Corp.) est en cours et, à ce jour, aucun paiement n'est en souffrance à l'égard des créanciers. M. Kassie était aussi administrateur d'ACE Aviation Holdings Inc. au moment où, le 25 avril 2012, les actionnaires ont adopté une résolution approuvant la liquidation de la société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le processus de liquidation est toujours en cours.

5) M. Lyons était administrateur et chef de la direction de FT Capital Ltd. (FT Capital), laquelle était sous le coup d'une interdiction, en juillet et en août 2003, d'effectuer des transactions sur valeurs au Manitoba, en Ontario et au Québec pour avoir omis de déposer ses états financiers depuis l'exercice clos le 31 décembre 2002. FT Capital a été liquidée et dissoute le 30 juin 2009 et M. Lyons a cessé d'être administrateur. Jusqu'au 1^{er} janvier 2014, M. Lyons était aussi administrateur de Royal Oak Ventures Inc. (Royal Oak), laquelle était sous le coup d'une interdiction d'effectuer des transactions sur valeurs en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec pour avoir omis de déposer ses états financiers depuis l'exercice clos le 31 décembre 2003. M. Lyons a été administrateur d'International Utilities Structures Inc. (IUSI), laquelle s'est vu accorder, le 17 octobre 2003, une protection à l'encontre de ses créanciers par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, en vertu de la LACC. Le 31 mars 2005, une ordonnance a homologué le plan définitif de restructuration d'IUSI en vertu de la LACC et M. Lyons a démissionné à titre d'administrateur. M. Lyons a été élu au conseil d'administration de FT Capital, Royal Oak et IUSI principalement en raison de sa précieuse expérience et de ses compétences en matière de restructuration financière dans un contexte d'insolvabilité.

Outre M. Paul Reynolds, les seuls autres hauts dirigeants de Groupe Canaccord Genuity Inc. sont Brad Kotush de Toronto (Ontario), qui est vice-président à la direction et chef des finances de Groupe Canaccord Genuity Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity; Peter Virvilis de Vancouver (Colombie- Britannique), qui est vice-président à la direction, Exploitation et trésorier de Groupe Canaccord Genuity Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity; et Scott Davidson de Toronto (Ontario), qui est le vice-président à la direction, chef mondial, Développement de l'entreprise et stratégie de Groupe Canaccord Genuity Inc. M. Kotush s'est joint à Canaccord en 1998 à titre de vice-président, Projets spéciaux, et a été chef des finances et secrétaire de Canaccord Capital (Europe) Limited (entreprise à laquelle a succédé Canaccord Genuity Limited), ainsi que chef de l'information et vice-président principal des finances de La Corporation Canaccord Genuity. M. Virvilis est entré à Canaccord en 1987 à titre de trésorier. M. Davidson a joint les rangs de Canaccord en 2002. Il est actuellement responsable de l'évaluation de stratégies axées sur la croissance de la Société à l'échelle mondiale ainsi que des communications de l'entreprise.

Au 3 juin 2014, les onze administrateurs et hauts dirigeants de la Société susmentionnés, collectivement, détenaient à titre de propriétaires réels ou contrôlaient, directement ou indirectement, un total de 6 851 906 actions ordinaires, soit 6,8 % des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.

Conflits d'intérêts

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord. En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

Poursuites

Dans le cours normal des activités, la Société ou ses filiales, à titre de maison de courtage, sont parties à des litiges et, au 31 mars 2014, elles étaient défenderesses dans diverses poursuites judiciaires. La Société a constitué des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de celles-ci par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Comme les sommes réclamées à l'égard de deux poursuites sont importantes, ces poursuites sont décrites ci-après.

En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre La Corporation Canaccord Genuity et d'autres défenderesses, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par la Société et un autre défendeur et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le début des audiences relatives à ces poursuites est prévu pour septembre 2014. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations. L'issue de ces poursuites ne peut être prédite avec certitude. Une issue défavorable pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des affaires, lesquelles, en date du 31 mars 2014, n'avaient pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle

sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, dans la mesure du possible, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable. Certaines réclamations ont été invoquées contre la Société en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels, et elles pourraient être importantes si les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer si ces réclamations sont probables et si elles peuvent être évaluées changent au cours des futures périodes. Dans cette éventualité, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision à l'égard d'une issue défavorable qui pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société.

Intérêt des membres de la direction et autres dans des transactions importantes

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, hauts dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une transaction ou une transaction envisagée qui a influé ou dont on peut raisonnablement croire qu'elle influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto.

Contrats importants

Le 25 juillet 2013, la Société a acquis la participation restante de 50 % de Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited (CGHKL) pour une contrepartie au comptant de 0,7 million \$ et elle détient désormais cette société en totalité. La juste valeur de l'actif net acquis se rapproche du montant de la contrepartie au comptant. Auparavant, la Société détenait déjà une part d'intérêt de 50 % dans CGHKL par l'intermédiaire de sa participation dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. CGHKL détient un permis de la Securities and Futures Commission de Hong Kong.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, la Société a effectué un placement de 5,0 millions \$ dans les actions ordinaires et de 0,7 million \$ dans les certificats de débentures et de bons de souscription de Canadian First Financial Holdings Limited, une société fermée qui fournit des services financiers de détail au Canada.

Exception faite de ces contrats et des contrats conclus dans le cours normal des activités, Canaccord n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

Experts

Les auditeurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., lesquels ont préparé le rapport des auditeurs indépendants figurant à la page 63 du rapport annuel de l'exercice 2014.

Honoraires pour les services des auditeurs externes

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013 sont les suivants :

_	2014	2013
	2 528 870	2 737 700
Honoraires d'audit	\$	\$
Honoraires liés à l'audit ¹	45 820	231 447
Honoraires pour des services de fiscalité ²	472 137	983 274
Autres honoraires		

1) Comprennent les travaux de comptabilité et de consultation à l'égard de questions diverses

Préparation et examen des déclarations portant sur l'impôt des sociétés et les taxes à la consommation. Comprennent aussi les travaux de consultation sur diverses questions liées à l'impôt des sociétés, y compris les honoraires de fiscalité relatifs aux acquisitions.

Comités

Comité d'audit

Le comité d'audit aide le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de Canaccord en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Le comité d'audit est actuellement composé de Terrence Lyons (président), Massimo Carello et William Eeuwes. Chacun possède des compétences financières. MM. Lyons, Carello et Eeuwes sont indépendants de la direction.

Le comité d'audit a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord, les rapports de gestion intermédiaires et annuels, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les méthodes comptables de Canaccord et de discuter de leur justesse avec la direction et les auditeurs externes de Canaccord;
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de Canaccord;
- d'examiner les plans des auditeurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de Canaccord et des tests à leur égard;
- de superviser les auditeurs externes de Canaccord, notamment en approuvant les modalités de leur mandat;
- de s'assurer que des politiques de gestion des risques adéquates sont en place afin de gérer les risques auxquels la Société est exposée.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-après.

Terrence Lyons, IAS.A (**président**) – M. Lyons est l'ancien président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation, qui a été acquise par Aurico Gold à la fin de 2011 et constituant une nouvelle société aurifère de moyenne capitalisation d'une valeur supérieure à 3 milliards \$. Il est administrateur de plusieurs sociétés ouvertes et fermées, dont Sprott Resource Corp., Polaris Minerals Corporation, VeroLube Inc. et Martinrea International Inc., et il agit actuellement à titre d'administrateur principal et président du comité d'audit de Groupe Canaccord Genuity Inc.

M. Lyons est ingénieur civil (Université de la Colombie-Britannique) et détient un MBA de l'Université Western Ontario. Il siège au conseil consultatif de la Richard Ivey School of Business et participe activement à des événements sportifs et caritatifs. Il a été gouverneur de la Fondation olympique canadienne et président du conseil de la Mining Association de la Colombie-Britannique. En 2007, il a reçu la médaille INCO de l'Institut canadien des

mines, de la métallurgie et du pétrole en reconnaissance de ses services exceptionnels au sein du secteur minier. Il est titulaire d'une accréditation à titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Massimo Carello – M. Carello est administrateur de sociétés et investisseur privé dans des sociétés ouvertes. Il a été président du conseil et chef de la direction de Fiat UK Ltd. de 1990 à 2001, et président du conseil et chef de la direction de Diners Club UK Ltd. de 2001 à 2004. Il a été membre du comité des présidents de la Confederation of British Industry (CBI) de 1998 à 2003 et a été membre du comité européen de CBI. Il a été vice-président de la chambre de commerce italienne au Royaume-Uni de 1998 à 2005.

M. Carello est administrateur et membre des comités d'audit des sociétés ouvertes Canadian Overseas Petroleum Ltd. et Orsu Metals Corporation. Jusqu'en décembre 2010, il a également été administrateur et membre du comité d'audit d'Uranium One Inc.

William J. Eeuwes – M. Eeuwes est vice-président principal et chef mondial, placement privé, Financière Manuvie. En qualité de dirigeant, il a la responsabilité de Regional Power Inc., NAL Resource Limited (pétrole et gaz), et de deux équipes des placements privés : Capital Manuvie au Canada et Hancock Capital Management aux États-Unis.

Avant de se joindre à Manuvie en 1999, M. Eeuwes a fait carrière dans le secteur bancaire, comptant 25 ans d'expérience en prise ferme et en gestion d'une vaste gamme d'activités de financement, comme les prises de contrôle par emprunt, les prêts aux entreprises et le financement de projets. M. Eeuwes est diplômé de la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario. En plus de siéger au conseil de Groupe Canaccord Genuity Inc., il est administrateur de plusieurs sociétés fermées au Canada et il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Une copie de la charte du comité d'audit est jointe en annexe A des présentes. Les auditeurs font le suivi constant des honoraires relatifs à tous les services liés à l'audit et services autres que d'audit. Le conseil d'administration a établi une politique selon laquelle les honoraires pour des services autres que des services d'audit ou de fiscalité ne doivent pas, sans l'approbation du comité, excéder 25 % des honoraires pour des services d'audit ou de fiscalité.

Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est composé de Michael Harris (président), William Eeuwes et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de Canaccord;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité sont décrites ci-après.

Michael Harris, IAS.A (président) – M. Harris est conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Fasken Martineau DuMoulin LLP de Toronto et président de son propre cabinet de services-conseils, Steane Consulting Ltd. et, à ce titre, il agit comme consultant auprès de diverses sociétés canadiennes. Avant de se joindre à Fasken Martineau en septembre 2013, il était conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell à Toronto depuis mars 2010, et avant cela, il était conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Goodmans LLP à Toronto.

M. Harris est né à Toronto en 1945 et a grandi à Callander et à North Bay, en Ontario. Avant d'être élu à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1981, il a été enseignant, commissaire et président d'école et entrepreneur dans la région de Nipissing. Le 8 juin 1995, M. Harris est devenu le 22^e premier ministre de l'Ontario après une victoire écrasante. Il a été réélu en 1999, devenant ainsi le premier premier ministre de l'Ontario à former un deuxième gouvernement majoritaire de suite en plus de 30 ans.

En plus de siéger au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, M. Harris est administrateur de la Fondation Tim Horton pour les enfants, du festival Luminato et du Manning Centre for Building Democracy. Il est président honoraire des campagnes de sollicitation de fonds pour le centre hospitalier du district de North Bay, l'Université Nipissing et le Canadore College. M. Harris est également Senior Fellow de l'Institut Fraser. Il est titulaire d'une accréditation à titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

En plus de siéger au conseil de Groupe Canaccord Genuity Inc., M. Harris est administrateur des sociétés ouvertes Chartwell, résidence pour retraités (président), FirstService Corporation, Routel Inc. (président) et Element Financial Corporation.

William J. Eeuwes – se reporter au profil présenté dans la section « comité d'audit ».

Terrence A. Lyons – se reporter au profil présenté dans la section « comité d'audit ».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Web de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et la dette des administrateurs et hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres de la Société et les options visant l'achat de titres se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

Annexe A - Charte du comité d'audit

(Telle qu'elle a été approuvée par le comité d'audit le 27 janvier 2005 et modifiée le 22 mai 2012 et le 6 novembre 2012.)

1. MANDAT

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Société (le « conseil ») a pour mandat premier d'aider le conseil à superviser la présentation de l'information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l'examen des états financiers et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l'examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l'intégrité de la présentation de l'information financière de la Société;
- c) l'approbation des politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation appropriés à l'égard des décisions et autres automatismes régulateurs liés à la gestion des risques;
- d) l'assurance que des politiques de gestion des risques de la Société sont en place, y compris le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque lié à la réglementation et le risque juridique, ainsi que le risque de réputation; et
- e) la surveillance de l'indépendance et du rendement des auditeurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des auditeurs externes directement au conseil.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ

- 2.1 Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs.
- 2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité d'audit doit être indépendant. Un membre du comité d'audit est indépendant s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s'entend d'une relation qui, de l'avis du conseil d'administration de l'émetteur, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité¹.
- 2.3 Chaque membre du comité d'audit doit avoir des compétences financières, ce qui s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur².
- 2.4 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité d'audit pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.
- 2.5 Le conseil nommera aussi un président du comité d'audit (le « président du comité d'audit ») pour un mandat de un an. Le président du comité d'audit peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.
- 2.6 Un membre du comité d'audit peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil pourvoira tout poste vacant au sein du comité d'audit par la nomination de l'un des membres du conseil.

¹⁾ Règlement 52-110 (Comités d'audit), paragraphe 1.4.

²⁾ Règlement 52-110 (*Comités d'audit*), paragraphe 1.5.

3. RÉUNIONS

- 3.1 Le comité d'audit se réunira au moins quatre fois par année. Le président du comité d'audit peut, s'il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.
- 3.2 Une réunion du comité d'audit aura quorum si une majorité des membres sont présents.
- 3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité d'audit par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.
- 3.4 Le président du comité d'audit fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des auditeurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers, doivent être transmis aux membres du comité d'audit de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.
- 3.5 Les auditeurs de la Société seront informés du nom des membres du comité d'audit et recevront un avis de convocation aux réunions du comité d'audit auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.
- 3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité d'audit consignant les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux auditeurs externes.

4. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité d'audit :

Auditeurs externes

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les auditeurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant l'audit annuel effectué par les auditeurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux auditeurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des auditeurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les auditeurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les auditeurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que d'audit à être fournis à la Société par les auditeurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

États financiers et information financière

- h) examinera les états financiers annuels audités de la Société, en discutera avec la direction et les auditeurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil:

- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;
- examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les résultats, les communiqués sur les résultats annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité d'audit avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les auditeurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des auditeurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les auditeurs externes ont été mises en œuvre;

Systèmes de contrôle interne et d'information

- o) examinera avec les auditeurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les auditeurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers;
- s) discutera avec la direction et les auditeurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

Gestion des risques

- u) aidera la direction à identifier les principaux risques d'affaires de la Société (y compris le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque lié à la réglementation et le risque juridique, ainsi que le risque de réputation);
- v) examinera en collaboration avec la direction les politiques et procédures de la Société à l'égard de la détermination et de la surveillance des risques, notamment l'identification des nouveaux risques;
- w) approuvera au besoin des politiques élaborées et mises en œuvre afin d'apprécier les risques de la Société et de déterminer, d'évaluer et de gérer les risques importants auxquelles elle est exposée, et examinera ces politiques et procédures au moins une fois par année afin de s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes;
- x) sur une base régulière, surveillera la capacité à gérer des risques de la Société et obtiendra une assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques de la Société sont respectées;

Autres

- y) Examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- z) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, à l'occasion, par le conseil

5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

- 5.1 Le comité d'audit établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou à une question liée à l'audit.
- 5.2 Le comité d'audit veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à l'audit permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes de manière anonyme et confidentielle.

6. RAPPORTS

- 6.1 Le comité d'audit fera rapport au conseil :
 - a) sur l'indépendance des auditeurs externes;
 - b) sur le rendement des auditeurs externes et les recommandations du comité d'audit;
 - c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des auditeurs externes;
 - d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
 - e) sur l'examen des politiques de gestion des risques, de la capacité à gérer des risques et de toute question importante relative à la gestion des risques;
 - f) sur l'examen des états financiers annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
 - g) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité d'audit;
 - h) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société: et
 - i) sur toute autre question importante sur laquelle le comité d'audit s'est penché.

7. POUVOIR DU COMITÉ

- 7.1 Le comité d'audit disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité d'audit peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.
- 7.2 Les auditeurs externes feront rapport directement au comité d'audit.